DOCUMENT DE PROJET

Empowered lives.
Resilient nations.

Titre de projet : ***Projet d'appui aux chaînes des valeurs - PAC***

Numéro du projet :

Partenaire de mise en œuvre : PNUD

Date de démarrage : 30 Avril 2022 **Date de clôture :** 30 Avril 2026 **date de CLEP :** 15 Avril 2022

Description sommaire du Projet
la RDC dispose d'importants atouts dans le domaine agricole et minier. Mais malheureusement, l'impact de ces avantages peine à se refléter dans le vécu quotidien de la population dont l'indice de Développement humain est l'un des plus faibles en Afrique. Le projet d'appui aux chaînes des valeurs (PAC) se propose de contribuer non seulement à la sécurité alimentaire de la population, mais également la création des emplois et des revenus en milieu rural et renforcer ainsi la participation du pays au commerce continental. Pour cela, ce projet se focalisera sur la transformation économique, sur les potentialités en ressources naturelles avec un focus sur les jeunes, les femmes mais également les groupes vulnérables. Ainsi donc ce projet sera articulé autour de quatre axes à savoir : (i) renforcement des capacités de pilotage du développement local et l'appui aux politiques sur les chaines des valeurs (ii) le développement des partenariats durables entre les petits producteurs et les entreprises d'agrobusiness ainsi que d'autres intervenants ; (iii) le Renforcement des capacités productives et de transformation avec un accent sur la cocréation et l'innovation; et enfin (iv) l'appui aux politiques minières principalement celles relatives à l'artisanat minier et aux minerais qualifiés de stratégique. Pour ce faire, le projet se propose d'appuyer les chaines des valeurs agricoles et minières porteuses. Il s'agit pour l'essentiel de riz, maïs, café, cacao, palmier à huile, le manioc et thé pour les produits agricoles et *Le Cobalt et cuivre, les Filières stannifères (Coltan, cassitérite, wolframite) et les Filières Diamant et Or seront les principales chaines des valeurs minières ciblées. Les approches de mise en oeuvre seront pratiquement les mêmes et partiront des analyses pertinentes et la cartographie des chaines des valeurs et déboucheront sur un paquet cohérent d'actions et des politiques susceptibles d'apporter le changement structurant avec un effet sur la création d'emploi et des revenus de manière durable, l'accès à l'alimentation, au renforcement des jeunes et des femmes et à la meilleure collecte des ressources publiques par une administration décentralisée efficiente. Une place importance sera accordée à la cocréation et à l'innovation afin de faire bénéficier le pays d'une plus forte valeur ajoutée.*

Contributing Outcome (UNDAF/CPD, RPD or GPD):
Indicative Output(s) with gender marker[2]:

Total resources required:	**8 130 500** USD	
	UNDP TRAC:	2 400 000
	Donor:	
	Government:	
	In-Kind:	
Unfunded:		

Agreed by (signatures)[1]:

Government	UNDP	Implementing Partner
Ir José ILANGA LOFONGA Secrétaire Général à l'agriculture	**Rokya-Ye-Dieng** Représentante Résidente Adj/Progr.	
Date: 31/08/2023	Date:	Date:

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PNUD
Au service des peuples et des nations
Rép. Dém. du Congo

I. CONTEXTE ACTUEL DE LA RDC ET JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION DU PROJET D'APPUI AUX CHAINES DE VALEURS AGRO-BUSINESS ET L'ARTISANAT MINIER

Au cours des dix dernières années (2010-2019), la RDC a enregistré une croissance économique régulière moyenne de près de 6,5% (WDI/BM 2020) sur la période, dépassant la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne malgré le contexte défavorable marqué par la volatilité des cours des matières premières au niveau international et les tensions politiques et sécuritaires intérieures. Cette forte dynamique de croissance est portée principalement par les secteurs extractifs qui est, au stade actuel, le levier principal de l'économie congolaise avec près de 70% des exportations nationales. Malheureusement, ces efforts n'ont pas été récompensés par l'amélioration significative des revenus et des emplois du fait de la forte croissance démographique dont le taux s'établit en Moyenne à près de 3.3%.

Le secteur primaire (agricole et extractif) est demeuré le principal levier de croissance du pays, avec une part sectorielle dans le PIB tournant autour de 32% en 2010 et un contenu en emplois représentant 70 % du total. Dominé par des petits producteurs informels à faible productivité et sous-capitalisés, le secteur n'a subi qu'une transformation structurelle marginale, handicapée par le sous-investissement, les difficultés d'accès aux marchés et le faible impact des réformes conduites dans le cadre des politiques agricoles.

Du haut de ses 80 millions de terres arables très peu valorisés (10 % sont mis en valeur), avec une hydrographie et la diversité de ses microclimats, la RDC dispose d'importants atouts pour faire de l'agriculture, un secteur clé de son développement et celle de la sous-région.

Diverses analyses indiquent que le secteur agricole est peu productif en RDC alors qu'il est doté d'un fort potentiel de développement. La balance commerciale des produits agricoles dévoile une forte dépendance des importations des produits alimentaires qui occasionnent des fuites des capitaux importants, utiles pour doper les économies locales. Plusieurs facteurs expliquent une telle situation notamment : (i) les stratégies de développement agricole peu efficaces et mal coordonnées, couplées à des conflits violents (qui engendrent un déplacement massif des populations) ; (ii) une faible capacité institutionnelle et de gestion ; (iii) la faible couverture des infrastructures routières et l'impraticabilité des routes de desserte agricole ; (iv) le retrait progressif de l'État du soutien aux activités agricoles ; (v) un faible accès aux intrants, matériels de production et aux services d'encadrement, à l'accès aux marchés ; (vi) la faible articulation du secteur agricole avec un secteur industriel de transformation quasi inexistant ; (vii) une faible capacité des organisations paysannes et des difficultés d'accès aux services financiers et à la gouvernance.

Par voie de conséquence, selon le rapport de l'IPC de Juin 2019, un peu plus de 15 millions de personnes sont en insécurité alimentaire - Phase 3 (urgence) et 4 (crise), soit 23% des populations rurales des 101 territoires sur les 145 que compte le pays. De même, pour la période de juillet à décembre 2020, 13 territoires ont été classifiés en Phase 4 de l'IPC et 68 autres en Phase 3 de l'IPC[2]. Cette situation est aussi expliquée par la faiblesse dans la couverture des risques pour les exploitants agricoles mais également des faibles capacités techniques

En ce qui concerne le secteur minier, le pays regorge ainsi dans son sous-sol une diversité de substances minérales disséminées dans presque toutes les provinces, et des gisements de classe mondiale (47.2% de la réserve mondiale de cobalt, 27.3% de diamant, 80% de colombo-tantalite plus connu sous le nom de Coltan dont 60 % des réserves mondiales se trouvent dans l'ancienne province du Kivu). Le pays est le premier producteur africain de cuivre et dispose également d'importants gisements d'hydrocarbures (pétrole et gaz), d'or, de minéraux 3T (étain, tantale et tungstène), de zinc-plomb, d'uranium, de fer, de manganèse et cassitérite.

Selon le document des performances du ministère des Mines, la RDC accuse une faible connaissance de son sol et de son sous-sol qui regorgent pourtant plusieurs minerais. Le taux de la couverture de la cartographie

[2] FAO systèmes alimentaires en RDC et covid juin2021.

minière du territoire Congolais était de 18% en 2019. Quant à la "connaissance du potentiel géologique" de la RDC, elle est de 38% en 2019. Ainsi, la connaissance du "potentiel minier" du pays reste faible, soit 33% en 2019. Pendant cette période, la RDC a exploité et commercialisé neuf (9) substances minérales à savoir le cuivre, le cobalt, la cassitérite, le coltan, le diamant, l'or, le zinc, le wolframite et le Plomb.

L'industrie extractive s'est développée de manière significative ces 20 dernières années et constitue à près d'un tiers des recettes de l'Etat. Parallèlement à l'évolution de l'industrie extractive, une forte expansion du secteur minier artisanal s'est produite et actuellement les régions minières comptent d'innombrables sites artisanaux où travaillent des centaines de milliers de personnes dans des conditions généralement difficiles, souvent dans l'illégalité et sans respect des mesures d'une exploitation durable et responsable.

La Loi N°007/2002 Du 11 juillet 2002 portant Code Minier telle que modifiée et complétée par la Loi N°18/001 du 09 Mars 2018 envisage le développement de la chaîne de valeurs minière au niveau national afin d'atteindre des niveaux acceptables de transformation. Cette démarche est susceptible de créer de nouveaux métiers, de nouveaux emplois mais surtout d'apporter à la RDC les possibilités d'utiliser directement les produits de son industrie ou alors d'exporter des produits dont la valeur ajoutée soit non négligeable. A ceci s'ajoute la problématique des Coopératives minières et/ou des produits des carrières dont sont membres des exploitants miniers artisanaux qui peinent à trouver leur place dans un marché dominé fortement par les grandes multinationales disposant de prérogatives sur base de la détention des titres d'exploration/exploitation qui ne laissent aucun espace pour la mine artisanale. C'est aussi le cas des produits de carrières (caillasse, sable, argile, pierres plates, ...) qui interviennent dans les secteurs sociaux les plus pertinents comme l'habitat, la santé, et qui doivent accroître leur compétitivité par de nouvelles techniques de transformations ou de taillage.

Depuis l'indépendance, la République Démocratique du Congo a toujours mis l'agriculture et les mines au centre de ses priorités.

Plusieurs programmes et stratégies de développement agricole ont été élaborés dans lesquels le secteur agricole a toujours été déclaré « priorité des priorités » par les différents pouvoirs qui se sont succédé. En 2009, TECSULT-AECOM, cité par Lebailly et al. (2014), identifie plus de 22 plans (Lebailly et al., 2014)[3] qui sont restés sans contenu pratique en termes de décisions concrètes pour sa matérialisation et d'allocations budgétaires suffisantes et conséquentes. Selon Lebailly et al., (2014), le secteur agricole semble n'avoir jamais été la priorité, et la plupart des programmes n'ont pas donné les résultats escomptés. Les objectifs, rarement atteints et rarement ou jamais évalués, ont été la plupart du temps reportés aux programmes suivants, avec guère plus de succès. Il est également largement admis que ces documents multiples de stratégie sectorielle nationaux et provinciaux sont trop généraux, sans priorités et sans possibilités de suivi réaliste et simple.

Néanmoins, ces dernières années, plusieurs programmes et projets ont été conduits avec pour objectifs l'amélioration des capacités productives, des revenus et des conditions de vie des personnes vulnérables

[3] Retroussons les manches (Salongo) 1966-1977 ; Plan intérimaire de relance agricole 1966-1972 ; Fonds de relance économique (Plan Mobutu) 1978-1981 ; Programme agricole minimum (PAM) 1980-1981 ; Programme intérimaire de réhabilitation 1983-1985 ; Conjoncture économique (Plan de relance agricole) 1982-1984 ; Programme d'autosuffisance alimentaire (PRAAL) 1987-1990 ; Programme intérimaire de réhabilitation économique ; Plan quinquennal de développement économique et social 1985-1990 ; Programme d'autosuffisance alimentaire (PRAAL) 1987-1990 ; Plan directeur du développement agricole et rural 1991-2000 ; Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR) 1997-2001 ; Programme d'urgence d'autosuffisance alimentaire (PUAA) 2000-2003 ; Programme triennal d'appui aux producteurs du secteur agricole 2000-2003 ; Actions prioritaires d'urgence (APU) 2002-2003 ; Document intérimaire de stratégie de réduction de pauvreté (DSRP) 2003 ; Programme multisectoriel d'urgence de reconstruction et de réhabilitation ; (PMURR) 2000-2006 ; Programme national d'urgence de renforcement des capacités (PNURC) ; Programme indicatif national (PIN) : pour la province du Kivu ; Programme d'appui à la réhabilitation du secteur agricole et rural (PARSAR) ; Projet de réhabilitation du secteur agricole dans les provinces du Kasaï-Oriental, Kasaï-Occidental et Katanga (PRESAR) ; Tables rondes, dont une en agriculture et sécurité alimentaire mars 2004

tant en milieu urbain que rural. L'analyse diagnostique a permis de tirer les leçons suivantes qui sont prises en compte pour la formulation du PAC.

- *Prise en compte de la Théorie du changement*

Dans l'ensemble, les projets et programmes communautaires apparaissent comme des processus transformationnels prenant en compte la théorie du changement. Cela se traduit par des analyses situationnelles plus ou moins approfondies ressortant les principaux défis à relever, l'élaboration de cadre de résultats établissant clairement les relations de cause à effet qui mènent des actions de développement à l'atteinte des objectifs, l'identification des risques et leur gestion, et la mise en place de dispositif de suivi-évaluation permettant de démontrer clairement l'atteinte des résultats.

- *Les interventions fondées sur les plans de développement local(PDL)*

Plusieurs projets et programmes dans leur conception appellent souvent l'implication des acteurs locaux, il apparaît que le manque d'intégration de ces programmes et projets dans des plans de développement local, et le manque de coordination et de suivi-évaluation effectifs au niveau local ne permettent pas d'en assurer la cohérence, tirer profit des synergies possibles et en évaluer l'impact d'ensemble. Il apparait donc plus que nécessaire de prendre en compte l'élaboration des PDL des collectivités de façon à assurer la cohérence des interventions au niveau local.

- *L'approche participative et inclusive de conception des projets et programmes*

La meilleure façon de garantir la pertinence, l'appropriation et la durabilité des interventions consiste à associer étroitement toutes les parties prenantes (y compris le secteur privé) à la phase de conception. Cette approche a été menée sans ambiguïté pour la formulation du PAC.

- *L'approche par chaine de valeurs*

Cette approche permet d'adresser de façon intégrée l'ensemble des problèmes des filières (productivité, post-récolte ou post-extraction, transformation et commercialisation) avec l'ensemble des acteurs. Néanmoins, elle bute sur les difficultés de mise en place des interprofessions. En absence de structures d'interprofession, la mise en place des plateformes multi-acteurs constituent un bon moyen d'implication de l'ensemble des parties prenantes de chaque filière selon l'expérience de plusieurs projets.

II. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

Selon les données du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, les principaux défis à relever sur le secteur agricole en RDC portent sur : (i) la formulation d'une politique agricole qui assure la sécurité alimentaire dans le pays et contribution davantage à la croissance économique tout en réduisant son impact sur l'environnement ; (ii) le renforcement du cadre légal et institutionnel ; (iii) la modernisation des systèmes de production agricole ; (iv) l'éradication de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire ; (v) l'amélioration des revenus de producteurs et réduction significative du niveau de pauvreté de la population rurale ; (vi) la mobilisation des investissements verts ; (vii) la promotion des techniques agricoles modernes et l'accompagnement des exploitants suivant un modèle plus intensif, qui préserve l'environnement ; et (viii) l'identification et l'exploitation de toutes les possibilités d'approfondissement des chaines de valeur dans l'agriculture.

Dans le cadre de l'approfondissement des chaines de valeurs susceptibles d'impacter le développement global, des études ont été menées en 2014 par le Bureau Pays PNUD de la RDC, et ont permis de cibler **le riz,**

le maïs, le café, le cacao, le palmier à huile et le manioc sur base des critères consensuels allant de la contribution à la sécurité alimentaire à l'accès aux marchés.

A ces produits, **le thé** a aussi été ajouté pour son potentiel de création d'emplois et l'accès au marché, conformément aux résultats de la mission officielle effectué en décembre 2021 dans les provinces de l'Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu par une équipe du Ministère de l'Industrie.

Ces critères portent essentiellement sur les points suivants :

(i) Présence d'entreprises agroalimentaires qui s'approvisionnent auprès des petits exploitants pour développer les chaînes de valeur et faisabilité de partenariats avec les grandes à petites entreprises agroalimentaires;
(ii) Production de quantités commerciales des chaînes de valeur, compétitives pour la production industrielle et rentables pour les petits exploitants ;
(iii) Importance de la chaîne de valeur en termes de sécurité alimentaire et d'autonomisation des femmes;
(iv) Présence de partenaires au développement actifs ou de coopératives fortes travaillant avec les petits exploitants à promouvoir les chaînes de valeur;

Les chaînes de valeur ont été hiérarchisées sur la base de ces principaux critères, et enrichis par d'autres critères suivants :

(i) Contribution à la réduction de la pauvreté (intégration dans la stratégie de réduction de la pauvreté, potentiel à générer des emplois, nombre de petits producteurs dans le sous-secteur, investissements requis, barrières à l'entrée pour les agro-transformateurs pauvres, localisation géographique des producteurs) ;
(ii) Potentiel de croissance économique (contribution au PIB-revenu de l'export, potentiel pour une demande locale/internationale, perspectives d'investissement public et privé, potentiel d'intégration de marché pour les MPME, promotion de changement des politiques, potentiel de mise à l'échelle ;
(iii) Potentiels spécifiques pour promouvoir le PAC (importance du potentiel en matière de valeur ajouté, coût de production en comparaison avec les autres produits, ressources humaines disponibles et nombres d'opérateurs (PME et grandes entreprises), disponibilité des matières premières et autres intrants).

La résultante des contraintes liées à ces filières issues de l'analyse diagnostique est entre autres la faible progression des rendements, la dégradation des voies de communication et de dessertes agricoles, les pertes post-récoltes qui demeurent élevées, la faiblesse des services et méthodes d'encadrement, la faible capacité de transformation des produits, et le faible accès aux marchés des petits producteurs, qui constituent la majorité de la population agricole. Ces pertes sont liées à la défaillance institutionnelle et la faiblesse et/ou le manque de partenariat durable entre les petits producteurs et les entreprises d'agro-business, la faiblesse des capacités productives, l'absence de maitrise de la phase post-récolte, la faible performance des systèmes de commercialisation, l'insécurité foncière et l'insuffisance des moyens financiers pour le financement du secteur agricole.

L'artisanat minier représenterait 20% de la production minière de la RDC. Environ 10 millions de personnes dépendraient directement ou indirectement de cette activité (Banque Mondiale). Selon le Code Minier, l'exploitant artisanal est autorisé à exploiter « toute substance minérale présente dans les zones d'exploitation artisanale (ZEA) définies et déterminées par le Ministre des Mines ». Ces zones sont insuffisantes pour absorber la totalité des mineurs artisanaux en activité, ce qui amène de très nombreux creuseurs à travailler dans l'illégalité. Les gisements auxquels les exploitants artisanaux ont légalement accès sont souvent de moindre qualité. L'éloignement et l'enclavement de certaines ZEA rend leur accès difficile

et entrave la commercialisation du minerai. Selon les données du Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining (SEAMAPE), 119 coopératives minières sont réparties sur le territoire Congolais, en majorité dans les provinces du Katanga (59) et Sud Kivu (27). Afin de favoriser une inclusion vers le secteur formel et se voir reconnaitre un statut, l'exploitant artisanal doit acquérir une carte d'exploitant artisanal. Il ne peut vendre sa production minière qu'aux négociants et aux comptoirs d'achat agréés.

Les produits miniers ne subissent quasiment aucune transformation industrielle ou artisanale en biens marchands localement. Ils sont donc exportés à l'état brut. Le secteur extractif, principalement le secteur minier détient un potentiel énorme d'amélioration sensible de sa valeur ajoutée non seulement par la transformation industrielle, mais aussi par des métiers de transformation artisanale, faisant de la RDC une destination finale d'une bonne partie de ses ressources minières.

Selon les données du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, les principaux défis à relever sur l'exploitation minière en RDC portent sur : (i) l'attraction du personnel qualifié dans les domaines de la géologie, des mines et de la métallurgie ; (ii) l'actualisation des données géologiques et minières ; (iii) la création d'une chaîne de valeurs dans le secteur minier ; (iv) la protection de l'environnement minier ; et (v) l'encadrement de l'artisanat minier.

Ainsi, l'objectif du Gouvernement dans ce secteur minier est la relance de la production minière pour soutenir durablement la croissance économique, accroître les recettes à court terme et améliorer les conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation minière.

L'analyse diagnostique de la chaîne de valeur de l'artisanat minier du cobalt et du cuivre, de l'or, du diamant, du coltan, de la cassitérite (étain) et du wolframite (tungstène) et les échanges avec les parties prenantes institutionnelles ont permis de constater (i) la faible capacité des institutions de la RDC à gouverner le secteur minier artisanal qui représente un obstacle majeur pour le développement potentiel du secteur, (ii) le problème d'accès à la terre particulièrement problématique et source de conflits (iii) le problème des ouvrages miniers rudimentaires, peu organisés et dangereux, (iv) le manque des équipements de protection individuelle, (v) le manque de formation des exploitants artisanaux, (v) la présence d'enfants sur les sites des activités minières dans les zones résidentielles des villes ; et (vi) le manque d'hygiène et de sécurité au travail et les risques sanitaires pour les travailleurs et leurs familles ou autres membres des communautés locales.

Les grandes priorités suivantes se dégagent pour le développement des chaînes de valeur de l'artisanat minier :

Priorité 1 : Filière Cobalt et cuivre.
Priorité 2 : Filière stannifère (Coltan, cassitérite, wolframite).
Priorité 3 : Filières Diamant et Or.

Ainsi donc, sur base des considérations énoncées ci-haut, les hypothèses suivantes peuvent être émises:

- **Si** les capacités de pilotage du développement local au niveau des TERRITOIRES sont renforcées ;
- **Si** des partenariats durables sont développés entre les petits producteurs et les entreprises d'agrobusiness d'une part, et des appuis sont fournis aux petits creuseurs artisanaux et les mines à faible valeur pour le développement des économies rurales d'autre part ;
- **Si** les capacités productives et de traitement post-récolte et post-extraction sont renforcées ;
- **Si** le niveau de commercialisation et de transformation des produits agricoles et de l'artisanat minier est amélioré, et
- **Si** les produits et services de la finance rurale sont développés,

Alors, les secteurs extractifs et agricoles contribueront à la consolidation de la croissance économique, la diversification et transformation de l'économie Congolaise vers une économie diversifiée à croissance inclusive, et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté. Il s'agit ainsi d'une hypothèse implicite d'importance capitale que la présente théorie de changement permettra de vérifier à terme.

Tableau 1 : Théorie de changement : Programme de Développement des Chaines de Valeur Agro-business et Mine artisanale en RDC

Intrants /Inputs/besoins du PAC (Sectoriel)

- **Développement de l'infrastructure**
- **Partenaires locaux des différentes filières**
- **Partenariat (Organisation et structuration des maillons des filières)**
- **Environnement et gestion des ressources naturelles**
- **Finance rurale**
- **Recherche et vulgarisation agricole**
- **Conseil sur la gouvernance et les politiques**
- **Assistance/Expertise technique et savoir**

Interventions/Activités (Appui aux produits prioritaires)

Recherche et analyse :
- **Chaines de valeur de l'autosuffisance et des besoins nutritionnelles (Riz, Maïs, Manioc, Palmier à huile)**
- **Chaines de valeur des produits de rente (Cacao, Café, thé)**
- **Chaine de valeur mine artisanal**

Conception et mise en œuvre (Développement d'une proposition)

Développement des compétences :
- **Capacités de pilotage du développement local**
- **Partenariats durables petits producteurs entreprises agrobusiness et artisanat minier**
- **Capacités productives et de traitement post-récolte et post-extraction**
- **Commercialisation, transformation des produits**
- **Produits et services de la finance rurale**

Suivi et Evaluation

Fondamentaux du PAC
1. Analyse des chaînes de valeur
2. Rentabilité avec valeur ajoutée
3. Réactivité au marché
4. Inclusivité
5. Impact durable

Extrants ou Produits/outputs (Le cas échéant et selon la demande du marché du produit concerné)

- **Cartographie des Chaines de valeurs**
- **Lacunes et opportunités des chaînes de valeur identifiées**

Propositions de projets pour les donateurs

Développement des compétences

Accroissement de la Productivité et valeur ajoutée des produits spécifiques

Innovation et/ou adaptation en technologie et TIC

Meilleur accès au marché & gains d'efficience dans la chaîne d'approvisionnement

Capacité accrue des acteurs de la chaîne de valeur (connaissances, compétences, pratiques) pour répondre à l'évolution de la demande

Suivi-Evaluation (Système SE, rapports)

Effets (résultats intermédiaires) (suivant le produit et les objectifs poursuivis)

Au niveau de l'intervention :
1. **Compétitivité renforcée du secteur**
2. **Rentabilité accrue des entreprises de la chaine de valeur**
3. **Réactivité accrue des acteurs de la chaîne de valeur à la demande du marché**
4. **Habilitation des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables**

Au niveau intermédiaire
5. **Compétences améliorée pour les services de soutien**
6. **Ressources additionnelles mobilisées pour les autres**

Au niveau macro
7. **Vulnérabilité environnementale accrue et meilleure réponse au changement climatique ;**
8. **Compétitivité accrue des produits agricoles sur les marchés cibles**
9. **Environnement amélioré, collaboratif et intégré pour les entreprises agroalimentaires**
10. **Répartition équitable des avantages et amélioration des conditions de travail**

Hypothèses du PAC

1. Situation sécuritaire stabilisée dans le pays ;
2. Marché porteur pour les chaines de valeurs identifiées ;
3. Disponibilité d'infrastructures et de technologies appropriées ;
4. Cadre politique général et réglementation porteur ;
5. Disponibilité de services d'accompagnement des entreprises ;
6. Accès au financement ;
7. Bonne gouvernance au niveau de institutions ;
8. Participation du secteur privé et liens entre acteurs de la chaine de valeur ;
9. Demandes importantes des entreprises et Organisations en termes de projet d'investissement ;
10. Situation climatique variable et défavorable ;

Impact escompté (résultats finaux)

- **Réduction de la pauvreté en milieu rural**
- **Développement des communautés**
- **Plus d'emplois créés**
- **Croissance durable des revenus des acteurs**
- **Renforcement de la sécurité alimentaire**
- **Avantages durables pour les groupes cibles (secteur agriculture et mine artisanal)**
- **Investissements structurants**
- **Transition vers la croissance verte et la résilience au changement climatique**
- **Avantages macro-économiques**

Tableau 2 : Résumé du tableau 1

INTRANTS	ACTIVITES	RESULTATS	
• Développement de l'infrastructure • Partenaires locaux des différentes filières • Partenariat (Organisation et structuration des maillons des filières) • Environnement et gestion des ressources naturelles • Finance rurale • Recherche et vulgarisation agricole • Conseil sur la gouvernance et les politiques • Assistance/Expertise technique et savoir	**Recherche et analyse :** • Chaines de valeur de l'autosuffisance et des besoins nutritionnelles (Riz, Maïs, Manioc, palmier à huile) ; • Chaines de valeur de rente liée à l'exportation (Cacao, Café, thé) ; • Chaine de valeur artisanat minier des filières cobalt et cuivre, or, diamant, coltan, cassitérite (étain) et du wolframite (tungstène). **Conception et mise en œuvre :** • Développement d'une proposition (PAC) **Développement des compétences :** • Capacités de pilotage du développement local ; • Partenariats durables de petits producteurs, entreprises agrobusiness et petits creuseurs artisanaux et mines à faible valeur ; • Capacités productives et de traitement post-récolte et post-extraction ; • Ccommercialisation, transformation des produits • Produits et services de la finance rurale **Suivi et Evaluation** • Système de suivi-évaluation et capitalisation	**COURT ET MOYEN TERME** **Au niveau de l'intervention** : 1. Compétitivité renforcée du secteur agricole et minier ; 2. Rentabilité accrue des entreprises de la chaine de valeur agricole et de petits creuseurs artisanaux et mines à faible valeur ; 3. Réactivité accrue des acteurs de la chaîne de valeur à la demande du marché 4. Habilitation des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables **Au niveau intermédiaire** 5. Compétences améliorée pour les services de soutien 6. Ressources additionnelles mobilisées pour les autres **Au niveau macro** 7. Vulnérabilité environnementale accrue et meilleure réponse au changement climatique ; 8. Compétitivité accrue des produits agricoles sur les marchés cibles 9. Environnement amélioré, collaboratif et intégré pour les entreprises agroalimentaires et les petits creuseurs artisanaux et les mines à faible valeur ; 10. Répartition équitable des avantages et amélioration des conditions de travail	**A LONG TERME** • Réduction de la pauvreté en milieu rural • Développement communautaire ; • Plus d'emplois créés • Croissance durable des revenus des acteurs • Renforcement de la Sécurité alimentaire • Avantages durables pour les groupes cibles (secteur agriculture et mine artisanal) • Investissements structurants • Transition vers la croissante verte et la résilience au changement climatique • Avantages macro-économiques
	HYPOTHESES 1. Situation sécuritaire stabilisée dans le pays ; 2. Marché porteur pour les chaines de valeurs identifiées ; 3. Disponibilité d'infrastructures et de technologies appropriées ; 4. Cadre politique général et réglementation porteur ; 5. Disponibilité de services d'accompagnement des entreprises ; 6. Accès au financement ; 7. Bonne gouvernance au niveau de institutions ; 8. Participation du secteur privé et liens entre acteurs de la chaine de valeur ; 9. Demandes importantes des entreprises et Coopératives en termes de projet d'investissement ; 10. Situation climatique variable et défavorable ; 11. Capacité limitée des partenaires qui limite l'exécution ; 12. Climat des affaires et respect du genre et des droits de l'homme.		

Le Projet d'Appui aux Chaînes de Valeur porteuses en Agro-business et de l'Artisanat Minier (PAC) est conçu pour contribuer non seulement à la sécurité alimentaire de la population, mais également la création des emplois et des revenus en milieu rural et renforcer ainsi la participation du pays au commerce continental.

Les changements escomptés impliquent la mitigation des risques majeurs liés principalement à la stabilisation de la situation sécuritaire dans le pays, la disponibilité d'infrastructures et de technologies appropriées, l'insuffisance de mobilisation des ressources, la bonne gouvernance au niveau des institutions, le manque d'enthousiasme des entreprises d'agrobusiness et des coopératives minières, les risques liés aux effets de changement climatique, les capacités limitées des partenaires qui limitent l'exécution, les risques liés au climat des affaires et le respect du genre et des droits de l'homme.

L'ensemble des changements spécifiques qui doivent se produire dans des groupes cibles est représenté par le tableau 1 et résumé par le tableau 2, et les indicateurs pour le développement d'une chaine de valeur à l'annexe 1.

Le PAC activera prioritairement les principaux leviers suivants : développement/réhabilitation d'infrastructures socio-économiques, développement des partenariats par l'organisation et la structuration des maillons des filières, promotion de la finance rurale, recherche et vulgarisation agricole, l'assistance technique et savoir, renforcement des capacités des parties prenantes, promotion des économies locales et rurales. L'impact global, attendu en 2026, de la mise en œuvre de ce programme, est la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les zones rurales et périurbaines de la RDC.

Le ciblage pour la mise en œuvre du PAC priorisera les populations extrêmement pauvres et vulnérables. Les zones d'intervention prioritaires du Programme sont les TERRITOIRES. Le cadre de résultats (voir Tableau 3) fournit une vue d'ensemble des éléments essentiels du PAC en traduisant la théorie du changement en un outil de gestion qui sert de boussole à sa mise en œuvre. Stratégiquement, le PAC est aligné sur les priorités nationales déclinées **dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023 de la RDC** dont la vision du nouveau leadership s'énonce comme suit : «En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté ». Le PAC s'inscrit particulièrement dans:

- ***le Pilier 3:*** « Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie, notamment les secteurs extractif et agricole considérés comme les deux grandes catégories des secteurs productifs qui, avec des chaines de valeur approfondies, devront fonder l'économie congolaise à la première étape de son évolution séquentielle vers une économie à croissance inclusive. Ces secteurs auront un effet d'entrainement sur d'autres secteurs, tels que l'industrie, le commerce et le tourisme ».

Dans le secteur agricole, il contribue ainsi aux impacts :

1) **Restaurer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et la précarité** et à *l'effet (i) développement des cultures pérennes et des variétés améliorées, et (ii) développement de l'agriculture vivrière mécanisée.*
2) **Accroitre la production végétale,** et à l'effet *(i) développement des filières végétales et (iii) mise en place du Fonds national de développement agricole.*

3) **Renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et la création d'emplois,** et aux effets *(i) appui aux paysans producteurs et à la création des parcs agro industriels ; (ii) relance et extension des filières pérennes ; (iii) appui à l'amélioration des infrastructures de commercialisation ; (iv) appui à la transformation des produits vivriers.*
4) **Renforcer la coordination du secteur agricole,** et aux effets *(i) actualisation du cadre politique et réglementaire de l'agriculture ; (ii) structuration, légalisation et encadrement des communautés agricoles locales.*

En ce qui concerne le secteur de l'artisanat minier, le PAC contribue également aux impacts :

1) **Renforcement des capacités institutionnelles,** et à l'effet *(i) la mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux ;*
2) **Promotion de l'image du pays en tant que lieu propice aux investisseurs miniers,** et à l'effet *(i) lutte contre la commercialisation illicite des minerais congolais dans les pays limitrophes ; (ii) élaboration d'une stratégie de création d'un fonds de promotion du secteur minier.*
3) **Soutien d'une industrie minière favorisant un environnement durable,** et à l'effet (ii) élaboration de la politique de développement communautaire dans les zones minières.

- ***le Pilier 5 du PNSD***: « Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré ».

Par ailleurs, le PAC est ancré dans le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNDCF) 2020-2024 de la RDC à travers l'axe 2 : *Croissance économique inclusive, développement agricole, captation du dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles* où il contribue à l'effet 2.1-Les populations congolaises jouissent d'une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, la diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, et l'effet 2.3-Les populations tirent profit d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forestières, minières, et foncières), par l'État, les entités décentralisées, les communautés, et le secteur privé, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité).

En outre, le PAC contribue à l'effet 2 (Transformation économique et gestion durable des ressources naturelles) du Document de Programme Pays (CPD) 2020-2024 du PNUD. Sa mise en œuvre contribuera ainsi à la réalisation des résultats suivants:

- Produit 2.1 : Des solutions sont développées pour la gestion durable des ressources naturelles, incluant l'offre durable, et les chaines des valeurs vertes et inclusives avec un accès pour les femmes et les jeunes;
- Produit 2.2 : Les femmes et les jeunes ont accès et sont impliqués dans l'emploi décent et des schémas des moyens d'existence dans le secteur minier;
- Produit 2.3 : Les groupes marginalisés et vulnérables, en particulier les pauvres, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, sont habilités à accéder aux services financiers pour renforcer leurs capacités productives durables ;
- Produit 2.5: Les institutions nationales et locales y compris la société civile et le secteur privé ont renforcé leurs capacités techniques et opérationnelles pour une gestion durable

et inclusive des ressources naturelles, l'atténuation des changements climatiques et actions d'adaptation avec les contributions déterminées du pays.

Le PAC rejoint ainsi la stratégie de réponse du PNUD au COVID-19 à travers (1) La construction d'un nouveau contrat social fondé sur le respect des droits et une grande solidarité dans le secteur agricole et minier, (2) La révolution des capacités axées sur la santé et la lutte contre les inégalités de revenus, notamment à travers le renforcement du secteur de santé d'une part, ainsi que l'appui aux PME et PMI d'autre part.

Au niveau régional, le PAC s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique générale de l'environnement de l'Afrique Centrale ainsi que le Plan Stratégique Indicatif à Moyen Terme (2021-2025) sur l´intégration de la Communauté Economique des Etats de l´Afrique Centrale, du *Plan* de *développement stratégique* indicatif régional de la *SADC (2021-2025), et des autres regroupements sous-régionaux dont la RDC est membre (CPGL, COMESA, Eastern Africa Community).*

Au niveau continental, le PAC s'inscrit dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de l'Indice Multidimensionnel de l'Intégration Régionale Africaine (IMIRA), particulièrement la Dimension 2: Intégration Productive (Agriculture, Industrie, Mines, Investissement, etc.), la Dimension 3 : Intégration Commerciale, et la Dimension 6 : Intégration Environnementale.

Relativement aux ODD, le PAC contribue à l'atteinte des cibles de l'ODD 1 (pauvreté), l'ODD 2 (éradication de la faim), l'ODD 5 (genre), ODD 8 (travail décent/ croissance), ODD 9(industrialisation), ODD 13 (changement climatique), et ODD 15 (biodiversité)[4]

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

3.1. Résultats attendus du projet

S'appuyant sur l'analyse diagnostique du secteur agrobusiness et l'artisanat minier, les acquis des programmes, projets et interventions achevés ou en cours au bénéfice des communautés, et les consultations effectuées auprès des parties prenantes, le Programme s'articulera autour de quatre composantes dans le domaine agricole: (i) Le renforcement des capacités de pilotage du développement local au niveau des TERRITOIRES/SECTEURS ; (ii) Le développement de partenariats durables entre les petits producteurs et les entreprises d'agrobusiness et la mise en place d'un organe de promotion des chaînes de valeurs agricoles ; (iii) Le renforcement des capacités productives et de traitement post-récolte; et (iv) L'amélioration du niveau de commercialisation et de transformation des produits agricoles.

Dans le domaine de l'artisanat minier, le PAC interviendra dans deux composantes : (i) La cartographie des chaînes de valeur de l'artisanat minier, le développement et la mise en œuvre d'un programme d'appui et le renforcement des capacités extractives et post-extraction; et (ii) L'appui des services d'appui à l'artisanat minier, et l'amélioration du niveau de commercialisation et de transformation des produits de l'artisanat minier.

Résultat 1 : les capacités de pilotage du développement local sont renforcées et les politiques sur les chaines des valeurs sont appuyées

L'effet visé par cette composante est l'amélioration de la gouvernance locale, administrative et économique au niveau des TERRITOIRES ET SECTEURS couverts par le programme, et le renforcement de la compétitivité du secteur agricole, conformément au PNSD 2019-2023. La réalisation de cette composante impactera sur la restauration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté et la précarité en milieu rural.

Produit 1.1. : Appui des TERRITOIRES/SECTEURS à l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement Locaux (PDL) et des systèmes de suivi-évaluation. Les activités suivantes seront menées:

- Réalisation/actualisation des PDL dans les SECTEURS des communautés bénéficiaires ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux aux outils de programmation, de planification ;
- Digitalisation des outils de suivi-évaluation du développement local.

Produit 1.2 : Analyse et cartographie des chaînes des valeurs agro-business, d'élevage, de tourisme, de pêche et forestier et renforcement des capacités des parties prenantes. L'intervention dans cette sous-composante comprendra les actions suivantes:

- Appui au diagnostic et à l'élaboration de la cartographie des chaînes des valeurs sélectionnées et l'analyse des parties prenantes ;

- Appui à la créaction/redynamisation/organisation et formation des groupements professionnels agricoles ;
- Renforcement des capacités des administrations impliquées dans la gestion des chaines des valeurs (agronomes, vétérinaires,...) et des parties prenantes (BDS et autres)

Produit 1.3. : Amélioration de l'environnement politique, institutionnel, réglementaire et de gouvernance des chaînes de valeur agricoles. Les interventions sous ce produit seront les suivantes:

- Appui à l'actualisation et mise en œuvre des politiques agricoles incitatives en faveur des produits locaux (par exemple l'utilisation de la farine de manioc dans la fabrication des pain), et des politiques sectorielles sensibles au genre (foncier/aménagement des terres et maitrise de l'eau, numérique, etc.) ;
- Accompagnement dans l'élaboration des Plans Communautaires d'Occupation foncière (Plans d'utilisation du sol au niveau communautaire) (PCOF) et la mise en place d'un système d'information foncière et réalisation du cadastre agricole;
- Appui à la Mise en place de système d'information, d'accompagnement et de coordination des chaines des valeurs ;
- Faciliter le plaidoyer et le dialogue des politiques sur les chaines des valeurs y compris la fiscalité dans les échanges du secteur agricole et promouvoir des comités de commercialisation et la labélisation des produits ;

Résultat 2 : Des partenariats durables entre les petits producteurs et les entreprises d'agrobusiness sont développés

A la suite de l'analyse diagnostique des secteurs agro-business, en rapport avec les consultations et échanges faites avec les institutions gouvernementales et certains partenaires au développement en RDC.,

Produit 2.1. Accès aux marches et opportunités d'affaires. Les interventions sous ce Produit seront les suivantes :

- Elaboration de la cartographie des entreprises d'agrobusiness par chaines des valeurs sélectionnés au niveau local, national et régional et la mise en place des systèmes d'information sur les marchés existants et potentiels
- Appui à la négociation et la conclusion des accords de partenariat entre les petits producteurs et les acheteurs majeurs ;
- 2.1.3. Mise en place des mécanismes de suivi des marchés et informations stratégiques pertinentes
- 2.1.4. Développement des échanges sud-sud sur les politiques, les pratiques et les informations sur les différentes chaines des valeurs.

Produits 2.2.: accès aux intrants, aux équipements, et à la technologie

- Développement de partenariat avec les fournisseurs d'intrants

- Appui à la mise en place des partenariats et la mutualisation d'accès aux divers équipements et services
- Facilitation de la mise en place des plateformes de **cocréation et de l'innovation pour l'amélioration des produits et des processus** ;
- Mise en place et promotion des technologies améliorées de production, de transformation, de conservation et de conditionnement des produits agricoles et l'alignement du système de contrôle sanitaire et phytosanitaire suivant les standards internationaux ;

Produit 2.3.: Accès aux financements

- Mise en place des mécanismes de facilité d'accès aux financements et appui microprojets des chaines de valeurs agro-business ;
- Facilitation aux mécanismes d'assurance agricoles pour la couverture des risques (ARC REPLICA de l'union africaine,...)
- Développement des financements innovants et appui à la mise en place de la finance rurale en faveur des opérateurs des chaines de valeurs

Résultat 3 : Les capacités productives et de traitement post-récolte sont renforcées

L'effet visé par cette composante conformément au PNSD concerne la contribution aux appuis substantiels accordés aux paysans producteurs agricoles, à l'amélioration des compétences des services d'appui, à la relance et l'extension des filières pérennes, et à la transformation des produits vivriers. Cette composante impactera sur la croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, la diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et au commerce continental.

Produit 3.1. Appui au renforcement des capacités productives et de transformation. L'intervention dans cette sous-composante comprendra les actions suivantes:

- Renforcement des capacités des producteurs agricoles des bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et promotion des modèles agricoles qui combinent performance de rendement et durabilité environnementale et diffusion des connaissances sur des techniques des productions, transformation, stockage et commercialisation et de gestion de l'activité Agricole ;
- Renforcement des capacités des bénéficiaires (homme, femme, jeune, groupes marginalisé) aux bonnes pratiques agricoles
- Appui à la mise à disposition de petit matériel agricole (motoculteurs et pulvérisateurs) et équipements de traitements post-récolte des produits sélectionnés ;
- Appuyer la mise en place des investissements structurants dans la modernisation des unités de transformation

Produit 3.2. Structuration, mutualisation et écoulement des produits. L'intervention dans cette sous-composante comprendra les actions suivantes :

- Appui à la mise en place et la promotion ainsi que structuration des coopératives et Groupements d'Intérêt Economique (GIE)/associations professionnelles agricoles ;
- Appui à l'amélioration des conditions de stockage, de conditionnement et de transport des produits agricoles afin d'accroitre l'accessibilité aux marchés régionaux et nationaux ;
- Renforcer les capacités entrepreneuriales des groupements et opérateurs agricoles en gestion, contractualisation, finances, utilisation des systèmes d'information sur les marchés (dont l'annuaire digital des fournisseurs de l'agrobusiness de la RDC) ;
- Appui aux opérateurs agricoles (coopératives) à se conformer aux normes des qualités et à la nouvelle loi OHADA sur les entreprises coopératives de 2010 afin de bien se positionner sur le marché sous-régional et continental dans le cadre de la ZLECAf ;

Produit 3.3. Appui aux acteurs de la chaines des valeurs et mécanismes d'appui pour l'amélioration de la compétitivité L'intervention dans cette sous-composante comprendra les actions suivantes :

- Appui à la professionnalisation ou à l'émergence des Micro, Petites et Moyens Entreprises (MPME) agricoles et non agricoles intervenants dans les chaines des valeurs sélectionnés et **la dissémination des semences améliorées** ;
- Promotion de la traction animale et collaboration avec les centres de recherche pour la diversification avec d'autres activités de développement ;
- Appui à l'oopérationnalisation du système national d'inventaire des gaz à effet de serre directement lié à l'agriculture et mise en place des mécanismes d'atténuation.
- Mise en place des centres d'excellences pour l'amélioration des compétences distinctives sur les chaines des valeurs

Résultat 4 : le secteur minier est appuyé et les chaînes de valeur de l'artisanat minier sont Cartographie et renforcés

L'effet visé par cette composante est le renforcement de la compétitivité du secteur de l'artisanat minier, l'accroissement de la réactivité des acteurs des chaînes de valeur de l'artisanat minier à la demande du marché, le développement des filières minières, et la contribution aux appuis substantiels accordés aux creuseurs miniers artisanaux. La réalisation de cette composante impactera sur le renforcement des capacités institutionnelles dans l'artisanat minier, et la promotion de l'image du pays en tant que lieu propice aux investisseurs miniers.

Produit 4.1. : Appui institutionnel et politique

- Appui au diagnostic et à la cartographie des chaînes de valeur de l'artisanat minier des produits sélectionnés, des coopératives minières des petite entreprises minières et groupements d'artisans miniers ;

- Cartographier les zones d'exploitation minière artisanale et à petite échelle économiquement viables et attrayantes, qui offrent aux coopératives une sécurité de planification à moyen et long terme tout en réduisant la pression sur les sociétés industrielles détenteurs des concessions minières et leurs projets ;

- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre juridique et réglementaire opérationnel sensible au genre pour l'exploitation minière artisanale et la formalisation des ZEA ;
- Appui à l'adoption et la vulgarisation des mesures pour assurer la participation des peuples autochtones à la gestion transparente, des ressources minières et l'autonomisation des femmes et des jeunes « vulnérables/ défavorisés » dans le secteur minier.;
- Appuyer les plateformes de dialogue entre les autorités publiques, la société civile et les secteurs privés pour la contribution du secteur au Développement et le respect des minimums en matière de droits humains et de protection de l'environnement
- Appuyer le développement et la mise en place des mécanismes de lutte contre le trafic illicite des minerais et la mise en place des inspections régulières, juridiquement et techniquement formalisées des sites miniers de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de production de cuivre et du cobalt pour soutenir les mines des zones d'exploitation minière artisanale et à petite échelle ;
- Appui de l'Autorité de régulation et de contrôle des marchés des substances minérales stratégiques (ARECOMS) dans la formalisation de la chaîne d'approvisionnement du cobalt produit par l'exploitation artisanale en partenariat avec l'Entreprise Générale du Cobalt SA (EGC) ;
- Appui de la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM) dans la mise sur pied d'un système de base de données de contrôle substances minérales et la saisie des minerais illicites;
- Renforcement des capacités du SAEMAPE dans la mise en œuvre de son plan stratégique et l'encadrement technique et assistance financière aux coopératives minières, de récupération des enfants dans les mines pour leur réinsertion scolaire et /ou socio-professionnelle, d'intégration de la femme dans la chaîne de production artisanale et/ou à petite échelle,

Produit 4.2. appui à la structuration et à l'opérationnalisation des coopératives /association des artisans miniers. L'intervention dans cette sous-composante comprendra les actions suivantes:

- Appui à l'accès aux petits équipements de transformation dans le secteur minier ;
- Appui à la structuration des coopératives et Groupements d'Intérêt Economique (GIE)/associations des artisans miniers (creuseurs) et accompagnement technique pour leur Développement ;
- Appui à la professionnalisation du Réseau National des Artisans Miniers à assurer le lleadership dans le Réseau des Artisans Miniers de l'Afrique Centrale" R.A.MIN.A.C
- Appui à la mise en place/renforcement des organisations interprofessionnelles ;
- Promouvoir les investissements nécessaires pour le développement de chaque zone d'exploitation minière artisanale à petite échelle et la création d'un fonds pour le développement des zones d'exploitation minière artisanales et à petite échelle ;
- Appuyer les opérateurs professionnels des chaines de valeurs à accéder à la finance rurale ;

Produit 4.3. : Renforcement des capacités et diffusion des meilleures pratiques L'intervention dans cette sous-composante comprendra les actions suivantes :

- Promouvoir les standards de production auprès des Coopératives minières sur la protection individuelles et les normes environnementales ;
- Appui des coopératives minières à se conformer en sociétés coopératives conformément à l'acte uniforme OHADA de 2010 ;
- Appuyer la mise sur pied d'un consortium des partenaires financiers chargés du développement de l'économie de l'artisanat minier et des petites entreprises.

Prenant en compte le Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL-145T) et le Plan National de Développement Agricole, le PAC focalisera ses interventions essentiellement dans les bassins de production des cultures de rente (Cacao, Café, thé) et cultures pour les besoins nutritionnels (Riz, Maïs, Manioc, Palmier à huile) d'une part, et d'autre part dans les grandes zones de l'artisanat minier des filières du cobalt et cuivre, de l'or, du diamant, du coltan, de la cassitérite et du wolframite. Il s'agit généralement de certains SECTEURS (voir annexe 3):

- Des provinces de production agricole du Kasaï, Kasaï Central, Kongo Central, Equateur, Kwilu, Sud Kivu, Nord Kivu, Ituri, Lomami, Haut Lomami, Maniema, Tshopo, Sud-Ubangui, Nord Ubangui, Sankuru, Tanganyika. Ces provinces ont connu des programmes de lutte contre la malnutrition et pour les produits de rente, certains connaissent la présence des grandes sociétés de transformation qui assurent l'activité de l'exportation

- Des sites d'exploitation artisanale dans les provinces suivantes : Kasaï, Kasaï Oriental, Kasaï central, Haut-Katanga, Maniema, Nord Kivu et le Sud Kivu, Haut-Lomami, Sankuru, Ituri, Haut-Uele, Bas-Uele, Tshopo, Kongo Central, Nord-Ubangui, Tanganyika.

Les critères qui justifient ce choix sont que ces provinces bénéficient déjà du développement du premier sous-programme de cinq (5) ans de US$ 500 millions parmi les trois sous-programmes du Plan National de Développement Agricole de 17 provinces étalé sur une période de 15 ans financé à hauteur de US$ 1.5 milliards par la Banque Mondiale. En plus, certaines provinces bénéficient actuellement le projet d'appui au développement des chaînes de valeur financé par la Banque Africaine de Développement[5]. De même, certaines de ces provinces correspondent aux zones d'intervention du PNUD en RDC comme le présente l'annexe 4.

Les provinces ciblées disposent d'un important potentiel agricole diversifié, dont la mise en valeur va permettre de combler une partie du déficit alimentaire du pays. D'autres critères qui militent en faveur de ces provinces sont les suivants: (i) accessibilité ; (ii) existence d'infrastructures (entrepôts, chaînes de conditionnement) ; (iii) maîtrise de la culture concernée par les agriculteurs expérimentés et avec un bon niveau d'organisation ; (iv) accès facile aux intrants et niveau élevé des productions ; et (v) existence de matériel végétal de reproduction et de propagation.

[5] Le Projet d'Appui au Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles dans six provinces du pays (PADCA-6P), financé par la Banque Africaine de Développement, vise l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable et l'augmentation des revenus des populations cibles. Le PADCA-6P, d'une durée de cinq ans (2019-2024) et d'un coût total de 22.153 millions UC, intervient dans les provinces suivantes : i) Kwilu : Manioc et Maïs (Territoires de Idiofa, Bulungu, Bagata); ii) Lomami : Maïs (Territoire de Ngandajika, centre de Muene-Ditu), iii) Kasaï : Maïs (Territoire de Mweka) ; iv) Haut Lomami : Haricot (Territoire de Kanyama,); v) Maniema : Riz (sites Kibombo, Kassongo, Kabambare), et vi) Tshopo : Riz(Territoires de Opala, Isangi, Imela, Banalia)

La mise en œuvre du programme se fera selon les principes et approches ci-après.

Une approche rationnelle d'intervention

Les actions du programme respecteront la démarche logique « observer, comprendre, agir ». De façon concrète, il s'agira de faire des analyses situationnelles pour comprendre les systèmes socioéconomiques et organisationnels en place au niveau local afin de mieux cibler et guider dans le choix des actions. Ainsi, il sera conduit une étude socioéconomique dans chaque SECTEUR ciblé dont les résultats alimenteront la base de données du système de Suivi-Evaluation. Par ailleurs, les diagnostics des filières agricoles et l'artisanat minier choisies seront réalisés pour en avoir la cartographie des différentes chaînes de valeur et des acteurs, afin de détecter les problèmes à résoudre pour la consolidation desdites filières. Les plans de développement locaux seront ainsi produits pour chaque SECTEUR.

Une approche sectorielle intégrée

Le cadre d'intervention du programme sera le SECTEUR par type de filière choisie. Ainsi, les différentes composantes du programme seront réalisées de façon intégrée dans chaque SECTEUR choisie en fonction des caractéristiques socioéconomiques spécifiques. Au cœur de chaque intervention, figurera un travail en partenariat : d'un côté entre les services déconcentrés du gouvernement, les acteurs non étatiques et les principaux acteurs de chaque filière, et de l'autre côté entre les échelles nationales et sous-nationales (c'est-à-dire niveau provincial et territorial).

Une approche de chaînes de valeurs centrée sur les acheteurs

Selon le principe de la création des marchés inclusifs, les chaines d'approvisionnement seront développées autour des acheteurs (exportateurs et industriels, dépôts ou comptoir) qui mettront ainsi leurs capacités et leur crédibilité au service des petits producteurs et des exploitants artisanaux regroupés au sein des coopératives. Cette approche facilitera, dans le cadre de partenariats multipartites (Organisation Professionnelle Agricole ou coopérative agricole-Acheteurs-institutions financières d'une part et Coopératives des Artisans Miniers-Acheteurs-institutions financières d'autre part), l'accès des organisations de producteurs et des coopératives des artisans miniers aux institutions financières pour le financement des intrants et des équipements de production et de transformation d'une part, et le financement des outils et équipements non industriels et de transformation artisanal d'autre part.

Des mécanismes de financements adaptés et innovants

Au niveau des chaînes de valeur, les mécanismes de financement basés sur les partenariats multipartites (Organisation Professionnelle Agricole/coopérative agricole-Acheteurs-Institutions financières et Coopératives des Artisans Miniers-Acheteurs-institutions financières) seront privilégiés. Ainsi, les Organisations Professionnelles Agricoles et les Coopératives des Artisans Miniers, renforcées en sociétés coopératives dynamiques par le PAC conformément à l'acte uniforme OHADA de 2010 pourront mobiliser des financements auprès des institutions bancaires. Ces financements seront garantis dans le secteur agricole par les contrats d'achats d'exportateurs ou d'usiniers, à travers des partenariats tripartites. Ces sociétés coopératives pourront alors mettre en place des crédits intrants pour leurs membres pour financer les cycles de production.

En ce qui concerne l'artisanat minier, les coopératives pourront mettre en place des crédits pour la transformation artisanale des minerais.

Pour les Organisations Professionnelles Agricoles et groupements n'intégrant pas des chaînes de valeur inclusives, le financement de l'accès aux facteurs de production tels que les semences sélectionnées, les engrais et produits phytosanitaires pourra se faire par la mise en place d'un mécanisme de crédit intrants à reconstituer sur la base d'une dotation unique par le PAC.

Par ailleurs, le PAC appuiera les Organisations Professionnelles Agricoles bénéficiaires et les Coopératives des Artisans Miniers à avoir accès et exploiter les possibilités offertes par les systèmes de fonds de garanties mis en place au niveau national ou au niveau des collectivités territoriales par d'autres projets pour faciliter l'accès au crédit.

Enfin, le PAC appuiera la mise en place de dispositifs de gestion des équipements et matériel mis en place au niveau des Organisations Professionnelles Agricoles et Minières fondés sur la location interne ou externe pour générer des fonds servant à l'entretien et au renouvèlement desdits équipements.

Une approche partenariale exploitant les synergies

La mise en œuvre du PAC s'appuiera sur des partenariats stratégiques et opérationnels de façon à profiter des synergies et complémentarités possibles.
Au niveau stratégique, le PAC mettra en place des partenariats au niveau institutionnel avec les ministères, les structures d'appui sectoriel, les collectivités décentralisées et déconcentrées, et les partenaires au développement en lien avec les thématiques couvertes par son intervention.

Le coté structurant de la chaine de valeur dans la mise en oeuvre de ce projet va consister à :

- Mettre en place des politiques et cadre règlementaires susceptibles d'accompagner dans le long terme le développement des chaines des valeurs;
- Le Développement de partenariat des stratégiques des enjeux majeurs.
- La mise en oeuvre des actions pertinentes soutenus par des investissements en infrastructures et équipements devant juguler les contraintes majeures au Développement des chaines des valeurs...

3.2. Les ressources du projet

La mise en œuvre de ce projet sera facilitée par la mise en oeuvre d'une équipe de mise en oeuvre du projet qui sera constitué d'un Coordonnateur/Chef de projet de projet, appuyé par une équipe d'expert sur les différentes thématiques:

- Le Chef de projet aura un profil de spécialiste en Agrobusiness avec des fortes capacités dans la coordination et la gestion de projet. Il sera appuyé par des financiers et des assistants logistiques et administratives

- L'équipe technique sera constituée des experts en infrastructures, en cocréation et innovations et dans le secteur minier. Un expert en suivi et évaluation et communication sera également recruté.

- Sur terrain, le projet déploiera des VNU avec des profils d'agronomes et des spécialistes d'agrobusiness et des coopératives.

Sur le plan financier, le projet bénéficiera d'un apport de PNUD en ressources propres et devra mobiliser des ressources auprès de Bi et multilatéraux pour le financement du programme. Des synergies seront également développées avec le projet PDL 145 territoire particulièrement dans sa composante 2 sur « la promotion du développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales », et la composante 3 sur « le renforcement des capacités de gestion du développement local ». Ce dernier programme s'est engagé à appuyer la construction/réhabilitation de micro-centrales hydroélectriques et solaires en appui aux activités agricoles dans les zones agricoles ciblées (ouvrages hydroagricoles), soit 418 microcentrales solaires dans l'ensemble des Territoires. Ce projet se propose également de doter les ménages les plus vulnérables d'intrants agricoles, de semences, d'équipements de production, de traitement et de transformation, de tricycles motorisés, des attelages et des paires de bœufs avec accessoires aratoires et de transport dans chaque SECTEUR, soit 500000 Tonnes de semences sélectionnées et intrants, de même 4340 unités de transformation des produits et une dotation de 12500 tricycles motorisés.

Le projet développera également des synergies avec le projets des stabilisations en s'assurant que les volets des activités génératrices des revenus s'inscrivent dans une logique des chaines des valeurs et une mise à échelle

3.3. Partenariat

Des partenariats stratégiques seront développés dans le cadre du PAC. En plus des partenariats sur l'accès aux marches, ou encore sur les intrants et le secteur financiers, le projet développera le partenariat avec les projets et programmes suivants :

- Le programme sur les chaines des valeurs financé par la BAD
- La FAO
- L'ONUDI
- L'ONUFEMME
- ARC REPLICA de l'union africaine en partenariat avec le Start Network

3.4. GESTION DES RISQUES

3.4.1. Risques externes

La dégradation de la situation sociopolitique

L'insécurité dans certaines provinces (conflits armés et intercommunautaires, urgences humanitaires) indique que la situation sociopolitique n'est pas stable. Des résurgences pourraient perturber la réalisation des activités, de même que l'occurrence de la résurgence de conflits fonciers et communautaires.

Le manque d'enthousiasme des entreprises d'agrobusiness

La réussite de la Chaîne de valeur agro-business dépendra du niveau de mobilisation des acheteurs. Leur manque d'enthousiasme se solderait en une portée limitée de l'intervention du programme. Le programme devra donc avoir une approche marketing auprès des entreprises avec le soutien du PNUD, du Ministère du Plan et du Ministère de l'Industrie. Il devra s'appuyer aussi sur les faitières du secteur privé (Fédération des Entreprises du Congo). L'intégration d'un Expert en agrobusiness ayant une bonne connaissance du secteur constituera un réel atout pour la mobilisation des entreprises d'agrobusiness.

Le manque d'enthousiasme des Coopératives minières

La réalisation de la cartographie assainie des coopératives minières pourra permettre de détecter les coopératives illégales inopérante ou des associations informelles. La PAC mettra sur pied un programme d'appui à la restructuration et à l'opérationnalisation de ces coopératives /associations des mineurs artisanaux.

La variabilité climatique

Le manque de moyens financiers rend difficile l'accès aux prévisions météorologiques et à l'information climatique et obligent les agriculteurs à recourir aux stratégies d'adaptation qui sont simples et peu efficaces. Certains agriculteurs font encore recours aux moyens traditionnels de prévisions. Ceci met en évidence le caractère vulnérable des agriculteurs qui, au-delà des moyens financiers limités dont ils disposent, pratiquent encore une agriculture exposée aux aléas climatiques. Le Programme prendra en compte ce risque à travers la promotion d'infrastructures de production assurant la maîtrise de l'eau de même que la diffusion de bonnes pratiques agricoles appropriées et de variétés adaptées en accord avec les besoins du marché, et en exploitant l'expertise des services spécialisés (*Service National des Technologies Appropriées en Milieu Rural (SENATEC), Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomiques (INERA), Service National de Vulgarisation Agricole (SNVA), etc.).*

L'insuffisance de mobilisation des ressources

Les fonds à mobiliser auprès de bailleurs potentiels constituent les ressources prévisionnelles. Le programme devra donc mettre en œuvre la stratégie de mobilisation de ressources additionnelles auprès de bailleurs potentiels.

3.4.2. Risques internes

Le programme est d'une certaine complexité par la variété des thématiques adressées et la diversité des acteurs concernés. Sa mise en œuvre et sa coordination seront exigeantes en termes de capacités techniques, managériales, avec une bonne expérience dans la conduite de projets communautaires visant le développement économique et social des personnes ciblées (pilotage, communication, intermédiation entre les acteurs, etc.). Par ailleurs, il sera nécessaire de veiller si possible à la fidélisation des membres de l'équipe de coordination, et éventuellement les remplacer systématiquement en cas de départ.

D'autres risques peuvent nuire à l'exécution du Programme notamment :

- La lourdeur dans l'exécution du plan de décaissement;
- Conflit de compétence et de responsabilité entre les Organes du Cadre Institutionnel et les Ministère impliqués;
- Des détournements d'objectifs des ressources du Programme ;
- Conflit d'intérêts ;
- Défaillance managériale de l'Unité de Gestion du Programme ;
- Les difficultés d'accès à certains SECTEURS/TERRITOIRES ;
- La hausse du prix des intrants et équipements ;
- Un défaut d'appropriation du Programme par les parties prenantes ;
- Climat des affaires et respect du genre et des droits de l'homme

Un manuel de procédure administratif et financier sera développé et mis sur pied pour l'exécution du Programme. De même un système de suivi-évaluation du PAC sera développé.

3.4.3. Résumé des risques potentiels et mesures d'atténuation

Le résumé des principaux risques potentiels auxquels la mise en œuvre du projet pourrait être confrontée ainsi que les mesures d'atténuation sont précisées dans le tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3 : Résumé des risques potentiels

N0	Bisques potentiels	Niveau	Mesures d'atténuations
1	Dégradation de la situation socio-politique et sécuritaire du pays et sa propagation vers la zone du projet	Elevé	• Mise en place d'antennes de coordination • Coordination avec le système des Nations Unies sur les informations réalisées sur le plan sécuritaire • Animer la cohésion sociale
2	Manque d'enthousiasme des entreprises d'agrobusiness et des coopératives minières	Modéré	• Approche marketing auprès des entreprises • Cartographie assainie des coopératives minières • Restructuration et opérationnalisation des coopératives
3	Les aléas climatiques et les invasions de parasites	Elevé	• Intégration de la dimension adaptation dans les activités • Approche intégrée d'agriculture et utilisation de variétés résistantes et tolérantes
4	Insuffisance de synergie d'actions entre les partenaires du Programme	Elevé	• Mise en place d'une coordination pour le projet et bonne planification des activités et une organisation des missions conjointes • Renforcement de la collaboration et coordination entre les services d'appui
5	Adhésion insuffisante des populations	Modéré	• Mise en place d'un plan de communication approprié de tous les acteurs et activités de conseil agricole et formation • Mise en place de plateformes

6	Insuffisance de mobilisation des ressources		• Mise sur pied d'une stratégie de mobilisation des ressources additionnels
7	Insuffisance des infrastructures routières	Modéré	synergie avec les projets existants

3.5. *ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES*

Les bénéficiaires finaux du programme sont :

- les TERRITOIRES/SECTEURS et les services déconcentrés des différents ministères opérant dans lesdits TERRITOIRES/SECTEURS ciblés. .
- des petits exploitants (hommes, femmes, jeunes et personnes vulnérables), impliqués dans les chaînes de valeur agro-business choisies (maïs, manioc, riz, palmier à huile, cacao, café, thé) ou opérant dans l'artisanat minier.
- Groupements des cooperatives minières.

En outre, les parties prenantes suivantes seront mis en contribution :

- structures d'appui à la production agricole et coopératives, aux fournisseurs d'intrants, aux innovations et la recherche agricole (INERA, ONC, NERICA, etc.),
- le service de cadastre agricole et les services d'appui à l'artisanat minier notamment le Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (SAEMAPE), le Service Géologique National du Congo (SGNC), l'Autorité de régulation et de contrôle des marchés des substances minérales stratégiques (ARECOMS), la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM).

3.6. COOPERATION SUD-SUD ET TRIANGULAIRE

La mise en oeuvre de ce projet renforcera la coopération Sud Sud sur plusieurs plans :

- Les échanges d'expériences sur les projets et programmes régionaux des chaines des valeurs comme celui mis en oeuvre dans quatre pays de l'Afrique de l'Ouest sur le renforcement des capacités des femmes sur la chaine des valeurs de riz (EWASME). Bien plus, d'autres projets et initiatives disséminées à travers l'Afrique. Il s'agira également de partage des connaissance afin d'améliorer les rendements ou les meilleures pratiques pour les différentes chaines des valeurs;

- Le partage d'expériences se fera également au niveau des différentes politiques dans les REC afin de cheminer vers une harmonisation des politiques à la suite des dialogues des politiques au niveau régional;

- L'orientation de ce projet est aussi de faciliter la participation des petits producteurs locaux sur les échanges continentaux à travers la ZLECAF. Ainsi donc l'ouverture vers des marchés continentaux sera une quête permanente dans le cadre de ce projet. Une démarche favorisant l'adhésion à des plateformes continentales sera vivement encouragée

IV. GESTION DE PROJET

Le PAC sera mis en œuvre selon la modalité d'implémentation Nationale. La Direction Nationale sera assurée par le Secrétariat Général du Ministère du Plan, à qui rendra compte l'Unité de Coordination du Programme (UCP).

4.1. Dispositif organisationnel de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre du programme comprend cinq niveaux : le Comité de pilotage (CP), la Direction nationale (DN), l'Unité de Coordination du Programme (UCP), les Unités Opérationnelles des SECTEURS (UOS) et les structures d'exécution (SE).

Le comité de pilotage : Il est constitué des représentants du PNUD, des Départements Ministériels impliqués, des représentations nationales des organisations sous-régionales, et des institutions publiques et privés. Il sera ouvert aux partenaires au développement et au groupe inter-bailleurs de l'agriculture et développement rural (GIBADER) qui contribueront au financement du Programme. Il sera co-présidé par le Représentant du ministère de l'Agriculture et par celui du PNUD. Le secrétariat sera assuré par le Secrétariat Général au Mines qui sera impliqué dans la mise en œuvre et le suivi des activités du PAC . Le Comité de Pilotage aura une fonction d'orientation et de suivi, et se réunira au moins une fois par an, pour valider les programmes de travail et de budget annuels, examiner les résultats et effets obtenus, valider les rapports d'activités, lever les blocages et contraintes éventuels, et s'assurer de la cohérence des activités menées avec les stratégies et politiques nationales. Un arrêté interministériel formalisera la mise en place du Comité national de pilotage.

Les comités Techniques : Il sera mis en place deux comités techniques pour les composantes opérationnelles : (i) un comité technique pour les composantes de l'agrobusiness, constitué du sous-comité technique pour le renforcement des capacités de pilotage du développement local au niveau des TERRITOIRES/SECTEURS et du partenariat, et du sous-comité technique pour l'appui aux fournisseurs de l'agrobusiness, et pour la commercialisation et la transformation ; (ii) un comité technique pour les composantes de l'artisanat minier composé du sous-comité pour le renforcement des capacités des petits creuseurs artisanaux et les mines à faible valeur au niveau des TERRITOIRES/SECTEURS, et un sous-comité technique pour l'appui au traitement post-extraction et la transformation. Ces comités techniques auront pour mission le suivi technique de la mise en œuvre des composantes opérationnelles afin de veiller à leur cohérence avec les orientations du programme et les orientations sectorielles. Ils examineront les rapports d'exécution de l'Unité de Coordination du Programme (UCP) et feront des recommandations en préparation des comités de pilotage. Ils se réuniront au moins 2 fois par an.

L'unité de Coordination du Programme (UCP) : Elle est chargée de la mise en œuvre du programme et est responsable devant le PNUD et la Direction Nationale du programme, auxquels elle rend compte.

Les structures d'exécution sont les divers prestataires qui vont réaliser les travaux ou assurer les services nécessaires à la mise en œuvre du PAC.

	Taux de pauvreté en milieu rural	Enquête de base, évaluation finale et d'impact. Enquête socio-économique et nutritionnelle, INS, PNUD, BCC	ND	2022	A préciser
	Taux de croissance des revenus des acteurs	Enquête de base, évaluation finale et d'impact. Enquête socio-économique et nutritionnelle, INS, PNUD, BCC	ND	2022	A préciser
	% de la population rurale qui a accès à l'alimentation (préciser la CA) /Dépense alimentaire (indicateur de substitution) /indice comportemental % de la population rurale bénéficiant d'un régime alimentaire minimum acceptable.	Enquête socio-économique et nutritionnelle, UNICEF, PRONANUT	ND	2022	A préciser
	Prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans.	Enquête socio-économique et nutritionnelle, UNICEF, PRONANUT	ND	2022	A préciser

	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	BASELINE		METHODE DE COLLECTE DES DONNEES & RISQUES					
			Valeur	Année	2023	2024	2025	2026	FINAL	
Résultat 1 Indicateur1	Nombre de PDL élaborés/actualisés et opérationnels dans les territoires cibles	Rapport d'activités	**5**	**2020**	**1**	**2**	**2**	**2**	**7**	**Méthode :** Evaluation résultats et impact (observation, collecte documentaire, comptage, ...) **Risque :** non disponibilité des données et informations
Résultat 2 Indicateur2	Nombre de politiques sectorielles sensibles au genre élaborées/actualisées et mis en œuvre	Rapport d'activités Ministère de l'agriculture	ND	2020	**1**	**2**	**2**	**1**	6	
Produit 1.1 *Les capacités des* TERRITOIRES *dans l'élaboration /la mise en œuvre des Plans de Développement Locaux (PDL) et des systèmes de suivi-évaluation sont renforcées*	Nombre de TERRITOIRES cibles dotés d'un système de S&E opérationnels (tableau de bord, données de référence socioéconomique, ressources technique).	Rapports d'activités	ND	2021	1	3	3		3	**Méthode** : Observation, Comptage, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données
	Nombre d'acteurs locaux renforcés formés à l'élaboration et l'utilisation des outils de programmation et de planification du développement (Désagrégé par genre)	Rapport d'activités	0 H : 0 F : 0 J : 0	2022	0	200	200		400 H : F : J :	**Méthode** : Observation, Comptage, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données
	Nombre de territoires ayant digitalisés leurs outils de S&E du développement local	Rapport d'activités			0	5	5		10	**Méthode** : Observation, Comptage, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données

Produit 1.2 : les chaînes des valeurs agrobusiness, d'élevage et de pêche sont analysées et cartographiées et les capacités des parties prenantes sont renforcées.	Diagnostic des chaines de valeurs effectuées	Rapport d'activités	Non	2022					Oui	**Méthode** : Observation, collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Existence d'une cartographie des chaines de valeurs cibles	Rapport d'activités	Non	2022					Oui	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de groupements professionnels agricoles créés/redynamisés/organisés	Rapports d'activités	0	2022	ND	ND	ND	ND	A préciser	**Méthode** : observation, comptage, Collecte documentaire, enquête **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre d'administrateurs locaux et de parties prenantes formés, selon leur catégorie (agronomes, vétérinaires, BDS, ...) sur les chaînes de valeurs	Rapports d'activités	0 H : 0 F : 0 J : 0	2022 H : F : J :		**100**	**100**	**150**	350 H : F : J :	**Méthode** : observation, comptage, Collecte documentaire, **Risque** : Non disponibilité des données et informations
Produit 1.3 Les cadres politique, institutionnel, réglementair	Nombre de Plans Communautaires d'Occupation foncière actualisés (Plans d'utilisation du sol au niveau communautaire) (PCOF)	Rapports ministère des Affaires Foncières /UN Habitat Rapport d'activités	0	2020	0	1	3	2	10	**Méthode** : Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations

e et de gouvernance des chaînes de valeur agricoles sont améliorés	Existence d'un système d'informations foncières	Rapport d'activités Rapports ministère des Affaires Foncières /UN Habitat	Non	2022					Oui	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Existence/réalisation d'un cadrage agricole	Rapport d'activités	Non	2022					Oui	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Existence d'un système d'information, d'accompagnement et de coordination des chaînes des valeurs	Rapport d'activités Minagri	Non	2022					Oui	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de mécanismes de plaidoyer et de dialogue sur les chaînes de valeurs y compris la fiscalité dans les échanges du secteur agricole mis en place	Rapport d'activités	0	2022					A préciser	**Méthode** : Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de comités de commercialisation promus	Rapport d'activités	0	2022					A préciser	**Méthode** : Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de produits labélisés grâce au projet	Rapport d'activités	0	2022					7	**Méthode** : Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations

	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	BASELINE		METHODE DE COLLECTE DES DONNEES & RISQUES					
			Valeur	Année	2023	2024	2025	2026	FINAL	
Résultat 2 Indicateur1	Nombre d'accords de partenariat signés entre les petits producteurs, entreprises agro-business et les coutumiers	Rapports d'activités	**0**	**2023**					**A préciser**	**Méthode :** Evaluation résultats et impact (observation, collecte documentaire, comptage, ...) **Risque :** non disponibilité des données et informations
Résultat 2 Indicateur2	Nombre d'opérateurs des chaînes de valeurs accédant à la finance rurale (crédit)	Rapports d'activités	**0**	**2023**					**A préciser**	
Produit 2.1.: Des partenariats sont développés pour promouvoir l'accès aux marchés et aux opportunités d'affaires.	Existence d'une cartographie des entreprises d'agrobusiness par chaînes de valeurs	Rapports d'activités	**Non**	**2023**					Oui	**Méthode :** Collecte documentaire, Comptage **Risque :** Non disponibilité des données et informations
	Existence des accords de partenariat entre les petits producteurs et les acheteurs majeurs	Rapports d'activités	**Non**	**2023**					Oui	**Méthode :** Observation, Collecte documentaire **Risque :** Non disponibilité des données et informations
Produit 2.2.: L'accès des petits producteurs aux intrants,	Existence de partenariat avec les fournisseurs d'intrants agricoles	Rapports d'activités	**Non**	**2023**					Oui	**Méthode :** Observation, Collecte documentaire **Risque :** Non disponibilité des données et informations

équipements et à la technologie est assuré	Existence de plateformes de cocréation et d'innovation pour l'amélioration des produits	Rapports d'activités	**Non**	**2023**					Oui	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de plateformes de cocréation et d'innovation mis en place	Rapports d'activités	**0**	**2023**	1	1	1	1	5	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de technologies améliorées de production, de transformation, de conservation et de conditionnement des produits agricoles promu	Rapports d'activités	**0**	**2023**	1	1	1	1	5	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
Produit 2.3 : *L'accès des petits producteurs aux financements pour est assuré*	Existence des mécanismes de facilité d'accès aux financements (crédit par exemple) en faveur des associations de petits producteurs en milieu rural	Rapports d'activités	Non	2023					Oui	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de mécanismes financiers mis sur les marchés destinés aux fermiers et autres intervenants	Rapports d'activités	0		1	1	NA	NA	2	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de microprojets des chaines de valeurs agro-business appuyés/ financés par le projet	Rapport d'activités Rapport diagnostic des	**0**	**2023**					100	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage

		chaines d'approvisionnement Base de données des groupements du programme Rapport des prestataires Rapports annuels Ministères de l'environnement								**Risque :** Non disponibilité des données et informations
	INDICATEURS	**MOYENS DE VERIFICATION**	**BASELINE**		**METHODE DE COLLECTE DES DONNEES & RISQUES**					
			Valeur	**Année**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**FINAL**	
Résultat 3 Indicateur1	% de bénéficiaires /petits producteurs adoptant de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement (désagrégé selon le sexe)	Rapport d'activités	**0% H : 0 F : 0 J : 0**	**2023**					Au moins 80%	**Méthode :** Evaluation résultats et impact (observation, collecte documentaire, comptage, ...)
Résultat 3 Indicateur2	Augmentation en % des quantités produites par produit (Taux de croissance moyen)	Rapport d'activité, Rapport d'Enquête	0	2022	AD	AD	AD	AD	Porter à 1 ha au moins des champs par ménage	**Risque :** non disponibilité des données et informations

									avec des rendements améliorés	
Résultat 3 Indicateur3	Taux d'adhésion des membres aux coopératives et groupements d'intérêt économique (GIE)/associations agricoles	Rapport d'activité, Rapport d'Enquête	**0%**	**2023**					70%	
Résultat 3 Indicateur4	Taux de croissance des exportations des produits locaux auprès des producteurs appuyés dans le cadre de ZLECAF	Rapport d'activité	0%	2023					5%	
Produit 3.1 : les capacités des petits producteurs sont renforcées dans la production et la transformation des produits sélectionnés	Nombre de petits producteurs (homme, femme, jeune, groupe marginalisé) formés sur les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement	Rapport d'activités	**0** **H : 0** **F : 0** **J : 0**	**2023**	200	200	200	200	1000 H : F : J :	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de producteurs dotées en matériels et équipements, intrants pour la production et le traitement post-récolte des produits	Rapport d'activité, Rapport d'Enquête	**0**	**2023**	AD	AD	AD	AD	1000	**Méthode** : Enquête, Collecte documentaire, observation **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de producteurs formés sur les techniques de production, transformation, stockage, de commercialisation des produits agricoles et sur la	Rapport d'activité,	**0**	**2023**	AD	AD	AD	AD	1000	**Méthode** : Enquête, Collecte documentaire, observation

	gestion de l'activité agricole (désagrégés selon le sexe)									**Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Existence des investissements structurants dans la modernisation des unités de transformation	Rapport d'activité	**Non**	**2023**					Oui	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, **Risque** : Non disponibilité des données et informations
Produit 3.2 : *les capacités des petits producteurs sont renforcées dans la Structuration, la mutualisation et l'écoulement des produits*	Existence des coopératives et groupements d'intérêt économique (GIE)/associations professionnelles agricoles fonctionnels	Rapport d'activité	**ND**	**2023**					A préciser	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de coopérative et Groupements d'Intérêt Economique (GIE)/associations professionnelles agricole mises en place /promues/ structurées et opérationnelles (hommes et femmes)	Rapport d'activité	**ND**	**2023**		2	2	2	8	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage, enquête **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de petits producteurs agricoles adhérents aux associations professionnelles agricoles	Rapport d'activités	**0**	**2023**					700 membres en raison de 50 par coopérative	**Méthode** : Collecte documentaire, Comptage, enquête **Risque** : Non disponibilité des données et informations

	Nombre de membres des groupements et opérateurs agricoles formés en entreprenariat (gestion, contractualisation, finances, ...) (désagrégés par genre)	Rapport d'activités	**0**	**2023**					700 membres en raison de 50 par coopérative	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre d'opérateurs agricoles formés sur les normes de qualité et la nouvelle loi OHADA (désagrégés par genre)	Rapport d'activités	**0**	**2023**					1000	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
Produit 3.3 : *Les mécanismes pour l'amélioration de la compétitivité des acteurs de la chaines des valeurs sont appuyés*	Nombre de MPME intervenant dans les chaines de valeur appuyés	Rapport d'activités	**ND**	**2024**	25	75	125	125	475	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de petits producteurs ayant accès à des semences améliorées (désagrégés par genre)	Rapport d'activités	**0**	**2024**					5000	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Quantité de semences de base produites	Rapport d'activités	**0**	**2022**					X tonnes	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations

	Nombre de métiers des chaînes de valeurs agricoles renforcés	Rapport d'activités	**0**	**2022**					A préciser	**Méthode** : Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Existence d'un système national opérationnel d'inventaire des gaz à effet de serre directement lié à l'agriculture	Rapport d'activités	**Non**	**2022**					Oui	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire,
	INDICATEURS	**MOYENS DE VERIFICATION**	**BASELINE**		**METHODE DE COLLECTE DES DONNEES & RISQUES**					
			Valeur	**Année**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**FINAL**	
Résultat 4 Indicateur1	Existence d'un cadre juridique et réglementaire opérationnel sensible au genre pour l'exploitation minière artisanale		**Non**	**2022**					Oui	**Méthode :** Evaluation résultats et impact (observation, collecte documentaire, comptage, ...), enquête **Risque :** non disponibilité des données et informations
Résultat 4 Indicateur2	Existence d'une cartographie des chaînes de valeur de l'artisanat minier cibles, des coopératives et petites entreprises minières et des groupements d'artisans miniers.		**Non**	**2022**					Oui	
Résultat 4 Indicateur3	Accroissement en % des quantités produites par produit cible	Rapport d'activités Rapports du ministère de mines Rapport d'enquête	**0%**	**2022**					3%	

Résultat 4 Indicateur4	Taux d'adhésion des membres aux coopératives et groupements économique (GIE)/association des artisans miniers (creuseurs)	Rapport d'activités Rapports du ministère de mines Rapport d'enquête	**0%**	**2022**					Au moins 70%	
Résultat 4 Indicateur5	% des artisans miniers satisfaits des services d'appui technique (selon le sexe)	Rapport d'activités Rapports du ministère de mines Rapport d'enquête	**0%**	**2022**					Au moins 70%	
Produit 4.1. Le secteur de l'artisanat minier est appuyé sur le plan institutionnel et politique	Existence /réalisation d'un diagnostic des chaines de valeurs des produits cibles	Rapport d'activités	**Non**	**2022**					Oui	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Existence d'une cartographie des chaines de valeurs des produits cibles	Rapport d'activités	**Non**	**2022**					Oui	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de ZEA formalisés et certifiés CTC (Certified Training Chains)	Rapport d'activités	**ND**	**2022**					A préciser	**Méthode** : Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Existence/adoption des mesures pour assurer la participation des peuples autochtones à la gestion transparente des ressources	Rapport d'activités	**ND**	**2022**					Oui	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage

	minières et l'autonomisation des femmes et des jeunes « vulnérables/défavorisés » dans le secteur minier									**Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de campagnes de vulgarisation de ces mesures	Rapport d'activités	**0**	**2022**					A préciser	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de plateforme de dialogue entre les parties prenantes et la société civile en tant que lanceur d'alerte	Rapport d'activités	**ND**	**2022**	≥1	≥1	≥1	≥1	≥5	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de campagnes de vulgarisation des mécanismes de lutte contre le trafic illicite des minerais et des inspections régulières des sites miniers artisanaux		**0**	**2022**					A préciser	**Méthode** : Observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Existence d'un système de base de données de contrôle des substances minérales, au sein de la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM)	Rapport d'activités du programme. Rapport du CTCPM	**ND**	**2022**					Oui	**Méthode** : collecte documentaire, Observation **Risque** :
	Nombre d'agents des services étatiques du Ministère Provincial, des Territoires et des Secteurs des Mines et du	Rapport d'activités Rapport du ministère de	**ND**	**2022**	20	20	20	20	100	**Méthode** : observation, Collecte documentaire, Comptage

	SAEMAPE dotés des capacités sur la transparence et gestion durable des ressources minières (désagrégés par genre)	Mines (SAEMAPE)								**Risque** : Non disponibilité des données et informations
Produit 4.2. *la structuration et à l'opérationnalisation des coopératives /association des artisans miniers sont appuyées*	Nombre de coopératives et groupements d'intérêt économique (GIE)/associations des artisans miniers structurés	Rapport d'activités Cartographie des coopératives minières	**0**	**2022**					7	**Méthode** : observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de membres des organisations interprofessionnelles renforcés en capacités (gestion, contractualisation, finances, ...)	Rapport d'activités	ND H : 0 F : 0 J : 0	2022	ND	ND	ND	ND	A préciser H : 0 F : 0 J : 0	**Méthode** : observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Existence des investissements et d'un fonds de développement des exploitations minières artisanales	Rapport d'activités	**Non**	**2022**					Oui	**Méthode** : observation, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre (et %) d'opérateurs professionnels des chaines de valeurs ayant accès à la finance rurale	Rapport d'activités Rapport d'enquête	**ND H : 0 F : 0 J : 0**	**2022**	ND	ND	ND	ND	A préciser H : 0 F : 0 J : 0	**Méthode** : Enquête, observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
Produit 4.3. : les capacités des exploitants miniers	Nombre d'exploitants miniers artisanaux homme, femme, jeune) formés sur les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement	Rapport d'activités	**ND H : 0 F : 0 J : 0**	**2022**					A préciser H : F :	**Méthode** : observation, Collecte documentaire, Comptage

artisanaux sont renforcées et des meilleures pratiques diffusées et promues									J :	**Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre de formations organisées sur le renforcement des capacités des institutions de la RDC pour gouverner le secteur minier artisanal	Rapport d'activités	**0**	**2022**	2	2	2	2	10	**Méthode** : Collecte documentaire, Interview **Risque** : Indisponibilité des informations. Insuffisance de budget
	Nombre d'opérateurs des coopératives minières formés sur les normes de qualité et la nouvelle loi OHADA (désagrégés par genre)	Rapport d'activités	**0** **H : 0** **F : 0** **J : 0**	**2022**	ND	ND	ND	ND	A préciser H : 0 F : 0 J : 0	**Méthode** : observation, Collecte documentaire, Comptage **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	Nombre coopératives minières se conformant à la nouvelle loi OHADA sur les entreprises coopératives	Rapport d'activités Rapport d'enquête	ND	2022	AD	AD	AD	AD	A préciser	**Méthode** : Collecte documentaire, Enquête Comptage **Risque** : Indisponibilité des informations
	Existence d'un consortium des partenaires financiers pour le développement de l'économie de l'artisanat minier	Rapport d'activités	**Non**	**2022**					Oui	**Méthode** : observation, Collecte documentaire **Risque** : Non disponibilité des données et informations
	INDICATEURS	**MOYENS DE VERIFICATION**	**BASELINE**		**METHODE DE COLLECTE DES DONNEES & RISQUES**					

RESULTATS ATTENDUS			Valeur	Année	2022	2023	2024	2025	FINAL	
Mise en place d'un dispositif efficace de gestion du projet	Existence des structures compétentes de mise en œuvre du projet (CP, DN, UCP, UOT, Comités techniques, Structures d'exécution)	Rapport d'avancement/ d'étape/suivi du projet	Non	2022	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	**Méthode** : observation, Collecte documentaire
	PGES du Projet disponible		Non	2022					Oui	**Méthode** : observation, Collecte documentaire, enquêtes **Risque :** non disponibilité des données et informations
	Système de suivi-évaluation et communication opérationnel disponible	-Rapports de suivi et d'évaluation du projet par l'Expert de l'UCP (suivi permanent) - Rapports d'évaluations annuelles, évaluation à mi-parcours et évaluations finale et d'impact par des Experts indépendants (consultants)	Non	2022	Oui				Oui	**Méthode :** Suivi, Evaluation résultats et impacts (observation, collecte documentaire, comptage, interviews, groupes de discussion, ...), enquêtes **Risque :** non disponibilité des données et informations

		- Rapports Enquêtes socio-économique et nutritionnelle								

VI. MONITORING AND EVALUATION

In accordance with UNDP's programming policies and procedures, the project will be monitored through the following monitoring and evaluation plans: *[Note: monitoring and evaluation plans should be adapted to project context, as needed]*

Monitoring Plan

Monitoring Activity	Purpose	Frequency	Expected Action	Partners (if joint)	Cost (if any)
Track results progress	Progress data against the results indicators in the RRF will be collected and analysed to assess the progress of the project in achieving the agreed outputs.	Quarterly, or in the frequency required for each indicator.	Slower than expected progress will be addressed by project management.		
Monitor and Manage Risk	Identify specific risks that may threaten achievement of intended results. Identify and monitor risk management actions using a risk log. This includes monitoring measures and plans that may have been required as per UNDP's Social and Environmental Standards. Audits will be conducted in accordance with UNDP's audit policy to manage financial risk.	Quarterly	Risks are identified by project management and actions are taken to manage risk. The risk log is actively maintained to keep track of identified risks and actions taken.		
Learn	Knowledge, good practices and lessons will be captured regularly, as well as actively sourced from other projects and partners and integrated back into the project.	At least annually	Relevant lessons are captured by the project team and used to inform management decisions.		
Annual Project Quality Assurance	The quality of the project will be assessed against UNDP's quality standards to identify project strengths and weaknesses and to inform management decision making to improve the project.	Annually	Areas of strength and weakness will be reviewed by project management and used to inform decisions to improve project performance.		

Review and Make Course Corrections	Internal review of data and evidence from all monitoring actions to inform decision making.	At least annually	Performance data, risks, lessons and quality will be discussed by the project board and used to make course corrections.		
Project Report	A progress report will be presented to the Project Board and key stakeholders, consisting of progress data showing the results achieved against pre-defined annual targets at the output level, the annual project quality rating summary, an updated risk long with mitigation measures, and any evaluation or review reports prepared over the period.	Annually, and at the end of the project (final report)			
Project Review (Project Board)	The project's governance mechanism (i.e., project board) will hold regular project reviews to assess the performance of the project and review the Multi-Year Work Plan to ensure realistic budgeting over the life of the project. In the project's final year, the Project Board shall hold an end-of project review to capture lessons learned and discuss opportunities for scaling up and to socialize project results and lessons learned with relevant audiences.	Specify frequency (i.e., at least annually)	Any quality concerns or slower than expected progress should be discussed by the project board and management actions agreed to address the issues identified.		

Evaluation Plan[6]

[6] Optional, if needed

Evaluation Title	Partners (if joint)	Related Strategic Plan Output	UNDAF/CPD Outcome	Planned Completion Date	Key Evaluation Stakeholders	Cost and Source of Funding
e.g., Mid-Term Evaluation						

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	BUDGET TOTAL (x 1000 US$)	PARTIES RESPONSABLES	Sources de financement				
			2023	2024	2025	2026		
Produit 1.1 *Appui des TERRITOIRES à l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement Locaux (PDL) et des systèmes de suivi-évaluation.*	1.1.1. Elaboration/actualisation des PDL dans les SECTEURS des communautés bénéficiaires ;	**125 000**	0	75 000	50 000		PNUD	TBD
	1.1.2. Renforcement des capacités des acteurs locaux aux outils de programmation, de planification	**53 000**	0	22 000	15 500	15 500	PNUD	TBD
	1.1.3. Digitalisation des outils de suivi-évaluation du développement local.	**52 500**		19 000	15 000	18 500	PNUD	TBD
	Sous total	**230 500**	**0**	**116 000**	**80 500**	**34 000**		
	1.2.1. Faciliter le plaidoyer et le dialogue des politiques sur les chaines des valeurs y compris la fiscalité dans les échanges du secteur agricole et promouvoir des comités de commercialisation et la labélisation des produits;	**100 000**	0	0	50 000	50 000	PNUD	CORE UNDP
	Sous total	**100 000**	**0**	**60 000**	**130 000**	**130 000**		
Total Composante 1 :		**330 500**	**0**	**176 000**	**210 500**	**164 000**		
Produit 2.1.: Accès aux marchés et opportunités d'affaires.	2.1.1. Appui à la négociation et la conclusion des accords de partenariat entre les petits producteurs et les acheteurs majeurs dont le secteur minier;	**100 000**	0	100 000	0	0	PNUD	CORE UNDP
	2.1.2. Mise en place des mécanismes de suivi des marchés et informations stratégiques pertinentes	**100 000**	0	100 000	0	0	PNUD	CORE UNDP
	Sous total	**200 000**	**0**	**200 000**	**0**	**0**		

	2.1.3. Mise en place et Promotion des technologies améliorées de production, de transformation, de conservation et de conditionnement des produits agricoles et alignement du système de contrôle sanitaire et phytosanitaire suivant les standards internationaux ;	**600 000**	0	350 000	150 000	100 000		
	Sous total	**600 000**	**0**	**550 00**	**150 00**	**100 000**		
Total Composante 2 :		**800 000**	**0**	**550 000**	**150 000**	**100 000**		
Produit 3.1. : Appui au renforcement des capacités productive et de transformation	3.1.1. Renforcement des capacités des producteurs agricoles et diffusion des connaissances sur des techniques des productions et de gestion de l'activité Agricole	**500 000**	0	200 000	200 000	100 000	PNUD	TBD
	3.1.2. Appui à la mise à disposition de petit matériel agricole (motoculteurs et pulvérisateurs) et la dissémination des semences améliorées ;	**600 000**	0	300 000	300 000	0	PNUD	CORE UNDP
	Sous total	**1 100 000**		**500 000**	**500 000**	**100 000**		
Produit 3.2 : *Structuration, mutualisation et écoulement des produits.*	3.2.1 Appui à la mise en place et la promotion ainsi que structuration des coopératives et Groupements d'Intérêt Economique (GIE)/associations professionnelles agricoles ;	**300 000**	**0**	100 000	100 000	100 000	PNUD	CORE UNDP
	3.2.2. Appui à l'amélioration des conditions de stockage, de conditionnement et de transport des produits agricoles	**1 200 000**	0	400 000	400 000	0	PNUD	TBD
	Sous total	**1 500 000**	**0**	**400 000**	**500 000**	**100 000**		
Produit 3.3: *Appui aux acteurs de la chaines des valeurs*	3.3.1. Appui à la professionnalisation ou à l'émergence des Micro, Petites et Moyens Entreprises (MPME) agricoles et non	**650 000**	0	250 000	200 000	200 000	PNUD	CORE UNDP

et mécanismes d'appui pour l'amélioration de la compétitivité	agricoles intervenants dans les chaines des valeurs sélectionnés ;							
	3.3.2. Développement des centres d'excellences des métiers pour l'amélioration des compétences distinctives sur les chaines des valeurs	**600 000**	0	200 000	300 000	100 000	PNUD	TBD
	Sous total	**1 250 000**	**0**	**450 000**	**500 000**	**300 000**		
Total Composante 3 :		**1 850 000**	**0**	**1 014 500**	**1 000 000**	**400 000**		
Produit 4.1. Appui politique et institutionnel	4.1.1. Appuyer les plateformes de dialogue entre les autorités publiques, la société civile et les secteurs privés pour la contribution du secteur au Développement et le respect des minimums en matière de droits humains et de protection de l'environnement	**500 000**	0	300 000	100 000	100 000	PNUD	TBD
	4.1.2. Appui de l'Autorité de régulation et de contrôle des marchés des substances minérales stratégiques (ARECOMS) dans la formalisation de la chaîne d'approvisionnement du cobalt produit par l'exploitation artisanale en partenariat avec l'Entreprise Générale du Cobalt SA (EGC) ;	**800 000**	0	500 000	300 000	0	PNUD	TBD
	4.1.3. Renforcement des capacités du SAEMAPE dans la mise en œuvre de son plan stratégique et l'encadrement technique et assistance financière aux coopératives minières, de récupération des enfants dans les mines pour leur réinsertion scolaire et /ou socio-professionnelle, d'intégration de la femme dans la chaîne de production artisanale et/ou à petite échelle,	**200 000**	0	100 000	100 000	~~0~~	PNUD	TBD

	4.1.4. Appui au fonctionnement du Secrétariat Général à l'Agriculture et au ministre de l'Agriculture ;	**260 000**	150 000	60 000	50 000	0	PNUD	TBD
	4.1.5. Formation et soutient aux partenaires et PME	**750 000**	750 000	0	0	~~0~~	PNUD	CORE UNDP
	Sous total	**2 710 000**	**900 000**	**960 000**	**1**	**100 000**		
Produit 4.2. appui à la structuration et à l'opérationnalisation des coopératives /association des artisans miniers	4.2.1. Appui à la structuration des coopératives et Groupements d'Intérêt Economique (GIE)/associations des artisans miniers (creuseurs) et accompagnement technique pour leur Développement ;	**400 000**	200 000	200 000	~~0~~	~~0~~	PNUD	CORE UNDP
	4.2.2. Appui à la structuration du Réseau National des Artisans Miniers à assurer le leadership dans le Réseau des Artisans Miniers de la RDC	**300 000**	0	100 000	100 000	100 000		~~TBD~~
	4.2.3. Promouvoir les investissements nécessaires pour le développement de chaque zone d'exploitation minière artisanale à petite échelle et la création d'un fonds pour le développement des zones d'exploitation minière artisanales et à petite échelle ;	**600 000**	0	300 000	300 000	0	PNUD	TBD

	4.2.4. Appui à la formulation d'un Plan de développement de l'Entreprise General de Cobalt	**40 000**	40 000	0	0	0	PNUD	CORE UNDP
	4.3.1. Appui des coopératives minières à se conformer en sociétés coopératives conformément à l'acte uniforme OHADA de 2010 ;	**150 000**	0	00 000	150 000	00 000	PNUD	TBD
	Sous total	**1 490 000**	**240 000**	**600 000**	**150 000**	**0**		
	Total composante 4	**4 200 000**	**1 140 000**	**1 560 000**	**150 000**	**200 000**		
	Total projet	**7 180 500**	**975 000**	**3 299 500**	**1 910 000**	**964 000**		
Appuyer l'Unité de coordination du Programme	Unité de Coordination	**800 000**	245 000	205 000	175 000	175 000		
	Suivi-évaluation du Projet	**150 000**	55 000	35 000	30 000	30 000		
	Total gestion du projet	**950 000**	**300 000**	**240 000**	**137 500**	**137 500**		
TOTAL PROJET		**8 130 500**	**1 440 000**	**3 539 500**	**2 042 000**	**1 101 500**		

VIII. LEGAL CONTEXT

*[NOTE: Please choose **one** of the following options, as applicable. Delete all other options from the document]*

Option a. Where the country has signed the Standard Basic Assistance Agreement (SBAA)

This project document shall be the instrument referred to as such in Article 1 of the Standard Basic Assistance Agreement between the Government of (country) and UNDP, signed on (date). All references in the SBAA to "Executing Agency" shall be deemed to refer to "Implementing Partner."

This project will be implemented by [name of entity] ("Implementing Partner") in accordance with its financial regulations, rules, practices and procedures only to the extent that they do not contravene the principles of the Financial Regulations and Rules of UNDP. Where the financial governance of an Implementing Partner does not provide the required guidance to ensure best value for money, fairness, integrity, transparency, and effective international competition, the financial governance of UNDP shall apply.

Option b. Where the country has NOT signed the Standard Basic Assistance Agreement (SBAA)

The project document shall be the instrument envisaged and defined in the Supplemental Provisions to the Project Document, attached hereto and forming an integral part hereof, as "the Project Document".

This project will be implemented by [name of entity] ("Implementing Partner") in accordance with its financial regulations, rules, practices and procedures only to the extent that they do not contravene the principles of the Financial Regulations and Rules of UNDP. Where the financial governance of an Implementing Partner does not provide the required guidance to ensure best value for money, fairness, integrity, transparency, and effective international competition, the financial governance of UNDP shall apply.

IX. RISK MANAGEMENT

Option b. UNDP (DIM)

1. UNDP as the Implementing Partner will comply with the policies, procedures and practices of the United Nations Security Management System (UNSMS.)

2. UNDP as the Implementing Partner will undertake all reasonable efforts to ensure that none of the [project funds][7] [UNDP funds received pursuant to the Project Document][8] are used to provide support to individuals or entities associated with terrorism and that the recipients of any amounts provided by UNDP hereunder do not appear on the list maintained by the Security Council Committee established pursuant to resolution 1267 (1999). The list can be accessed via

[7] To be used where UNDP is the Implementing Partner

[8] To be used where the UN, a UN fund/programme or a specialized agency is the Implementing Partner

http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. This provision must be included in all sub-contracts or sub-agreements entered into under this Project Document.

3. Social and environmental sustainability will be enhanced through application of the UNDP Social and Environmental Standards (http://www.undp.org/ses) and related Accountability Mechanism (http://www.undp.org/secu-srm).

4. UNDP as the Implementing Partner will: (a) conduct project and programme-related activities in a manner consistent with the UNDP Social and Environmental Standards, (b) implement any management or mitigation plan prepared for the project or programme to comply with such standards, and (c) engage in a constructive and timely manner to address any concerns and complaints raised through the Accountability Mechanism. UNDP will seek to ensure that communities and other project stakeholders are informed of and have access to the Accountability Mechanism.

5. All signatories to the Project Document shall cooperate in good faith with any exercise to evaluate any programme or project-related commitments or compliance with the UNDP Social and Environmental Standards. This includes providing access to project sites, relevant personnel, information, and documentation.

6. UNDP as the Implementing Partner will ensure that the following obligations are binding on each responsible party, subcontractor and sub-recipient:

 a. Consistent with the Article III of the SBAA *[or the Supplemental Provisions to the Project Document]*, the responsibility for the safety and security of each responsible party, subcontractor and sub-recipient and its personnel and property, and of UNDP's property in such responsible party's, subcontractor's and sub-recipient's custody, rests with such responsible party, subcontractor and sub-recipient. To this end, each responsible party, subcontractor and sub-recipient shall:
 i. put in place an appropriate security plan and maintain the security plan, taking into account the security situation in the country where the project is being carried;
 ii. assume all risks and liabilities related to such responsible party's, subcontractor's and sub-recipient's security, and the full implementation of the security plan.

 b. UNDP reserves the right to verify whether such a plan is in place, and to suggest modifications to the plan when necessary. Failure to maintain and implement an appropriate security plan as required hereunder shall be deemed a breach of the responsible party's, subcontractor's and sub-recipient's obligations under this Project Document.

 c. Each responsible party, subcontractor and sub-recipient will take appropriate steps to prevent misuse of funds, fraud or corruption, by its officials, consultants, subcontractors and sub-recipients in implementing the project or programme or using the UNDP funds. It will ensure that its financial management, anti-corruption and anti-fraud policies are in place and enforced for all funding received from or through UNDP.

 d. The requirements of the following documents, then in force at the time of signature of the Project Document, apply to each responsible party, subcontractor and sub-recipient: (a) UNDP Policy on Fraud and other Corrupt Practices and (b) UNDP Office

of Audit and Investigations Investigation Guidelines. Each responsible party, subcontractor and sub-recipient agrees to the requirements of the above documents, which are an integral part of this Project Document and are available online at www.undp.org.

e. In the event that an investigation is required, UNDP will conduct investigations relating to any aspect of UNDP programmes and projects. Each responsible party, subcontractor and sub-recipient will provide its full cooperation, including making available personnel, relevant documentation, and granting access to its (and its consultants', subcontractors' and sub-recipients') premises, for such purposes at reasonable times and on reasonable conditions as may be required for the purpose of an investigation. Should there be a limitation in meeting this obligation, UNDP shall consult with it to find a solution.

f. Each responsible party, subcontractor and sub-recipient will promptly inform UNDP as the Implementing Partner in case of any incidence of inappropriate use of funds, or credible allegation of fraud or corruption with due confidentiality.

Where it becomes aware that a UNDP project or activity, in whole or in part, is the focus of investigation for alleged fraud/corruption, each responsible party, subcontractor and sub-recipient will inform the UNDP Resident Representative/Head of Office, who will promptly inform UNDP's Office of Audit and Investigations (OAI). It will provide regular updates to the head of UNDP in the country and OAI of the status of, and actions relating to, such investigation.

g. *Choose one of the three following options:*

Option 1: UNDP will be entitled to a refund from the responsible party, subcontractor or sub-recipient of any funds provided that have been used inappropriately, including through fraud or corruption, or otherwise paid other than in accordance with the terms and conditions of this Project Document. Such amount may be deducted by UNDP from any payment due to the responsible party, subcontractor or sub-recipient under this or any other agreement. Recovery of such amount by UNDP shall not diminish or curtail any responsible party's, subcontractor's or sub-recipient's obligations under this Project Document.

Option 2: Each responsible party, subcontractor or sub-recipient agrees that, where applicable, donors to UNDP (including the Government) whose funding is the source, in whole or in part, of the funds for the activities which are the subject of the Project Document, may seek recourse to such responsible party, subcontractor or sub-recipient for the recovery of any funds determined by UNDP to have been used inappropriately, including through fraud or corruption, or otherwise paid other than in accordance with the terms and conditions of the Project Document.

Option 3: UNDP will be entitled to a refund from the responsible party, subcontractor or sub-recipient of any funds provided that have been used inappropriately, including through fraud or corruption, or otherwise paid other than in accordance with the terms and conditions of the Project Document. Such amount may be deducted by UNDP from any payment due to the responsible party, subcontractor or sub-recipient under this or any other agreement.

Where such funds have not been refunded to UNDP, the responsible party, subcontractor or sub-recipient agrees that donors to UNDP (including the Government) whose funding is the source, in whole or in part, of the funds for the activities under this Project Document, may seek recourse to such responsible party, subcontractor or sub-recipient for the recovery of any funds determined by UNDP to have been used inappropriately, including through fraud or corruption, or otherwise paid other than in accordance with the terms and conditions of the Project Document.

Note: The term "Project Document" as used in this clause shall be deemed to include any relevant subsidiary agreement further to the Project Document, including those with responsible parties, subcontractors and sub-recipients.

h. Each contract issued by the responsible party, subcontractor or sub-recipient in connection with this Project Document shall include a provision representing that no fees, gratuities, rebates, gifts, commissions or other payments, other than those shown in the proposal, have been given, received, or promised in connection with the selection process or in contract execution, and that the recipient of funds from it shall cooperate with any and all investigations and post-payment audits.

i. Should UNDP refer to the relevant national authorities for appropriate legal action any alleged wrongdoing relating to the project or programme, the Government will ensure that the relevant national authorities shall actively investigate the same and take appropriate legal action against all individuals found to have participated in the wrongdoing, recover and return any recovered funds to UNDP.

j. Each responsible party, subcontractor and sub-recipient shall ensure that all of its obligations set forth under this section entitled "Risk Management" are passed on to its subcontractors and sub-recipients and that all the clauses under this section entitled "Risk Management Standard Clauses" are adequately reflected, *mutatis mutandis*, in all its sub-contracts or sub-agreements entered into further to this Project Document.

X. ANNEXES

1. **Project Quality Assurance Report**

2. **Social and Environmental Screening Template** [English][French][Spanish], including additional Social and Environmental Assessments or Management Plans as relevant. *(NOTE: The SES Screening is not required for projects in which UNDP is Administrative Agent only and/or projects comprised solely of reports, coordination of events, trainings, workshops, meetings, conferences, preparation of communication materials, strengthening capacities of partners to participate in international negotiations and conferences, partnership coordination and management of networks, or global/regional projects with no country level activities).*

3. **Risk Analysis**. Use the standard Risk Log template. Please refer to the Deliverable Description of the Risk Log for instructions

4. **Capacity Assessment:** Results of capacity assessments of Implementing Partner (including HACT Micro Assessment)

5. **Project Board Terms of Reference and TORs of key management positions**